




# RAPPORT ANNUEL

2012

2013



**Ordre des orthophonistes  
et audiologistes du Québec**



Dépôt légal  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Bibliothèque et Archives du Canada  
ISBN 978-2-9808419-10-7



# TABLE DES MATIÈRES

04 Lettres de présentation

## L'ORDRE

- 06 Rapport de la présidente et directrice générale
- 13 Composition du Conseil d'administration
- 16 Rapport du Conseil d'administration
- 18 Prix et distinctions

## SES DIRECTIONS

- 21 Rapport de la secrétaire générale
- 25 Rapport de la directrice des services professionnels
- 32 Rapport de la directrice des services financiers, des ressources matérielles et informationnelles
- 35 Rapport de la syndique
- 38 Le personnel de la permanence

## SES COMITÉS

- 42 Rapport du comité d'admission
- 51 Rapport du comité de révision des équivalences
- 52 Rapport du comité de l'inspection professionnelle
- 58 Rapport du comité de révision des plaintes
- 59 Rapport du conseil de discipline
- 60 Rapport du comité de la formation

## SES MEMBRES

- 63 Tableau des membres

## LES ÉTATS FINANCIERS

- 70

# LETTRES DE PRÉSENTATION

Montréal, 26 juillet 2013

**MONSIEUR JACQUES CHAGNON**  
Président de l'Assemblée nationale  
Gouvernement du Québec  
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,  
Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

**Monsieur Bertrand St-Arnaud**  
Ministre de la Justice  
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles

---

Montréal, 26 juillet 2013

**MONSIEUR BERTRAND ST-ARNAUD**  
Ministre de la Justice  
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Monsieur le Ministre,  
Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour la période se terminant le 31 mars 2013.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération respectueuse.

**Marie-Pierre Caouette, M.O.A., Adm.A**  
Orthophoniste et administratrice agréée  
Présidente et directrice générale

---

Montréal, 26 juillet 2013

**MONSIEUR JEAN-PAUL DUTRISAC**  
Président  
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,  
Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour la période se terminant le 31 mars 2013.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**Marie-Pierre Caouette, M.O.A., Adm.A**  
Orthophoniste et administratrice agréée  
Présidente et directrice générale

The graphic features a central dark blue horizontal band. Overlaid on this band and extending above and below it are several overlapping circles in various shades of blue and grey. A thin, light blue line forms a complex, scribbled pattern that encircles the central area, resembling a speech bubble or a thought bubble. The background is a light beige color.

# L'ORDRE

RAPPORT  
DE LA PRÉSIDENTE  
ET DIRECTRICE  
GÉNÉRALE



**Reflet d'un travail d'équipe rigoureux, ce rapport des faits saillants de l'exercice 2012-2013 a été préparé en conformité avec le *Code des professions* et le *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel*. C'est avec fierté que je vous invite à découvrir les projets réalisés par l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (OOAQ) au cours de la dernière année.**

## PLAN STRATÉGIQUE 2013-2017

Au terme d'une réorganisation interne complète et dans le contexte de la préparation du 40<sup>e</sup> anniversaire du *Code des professions*, l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec a mené un exercice de planification stratégique afin de s'assurer de tout mettre en œuvre pour être à la hauteur du mandat qui lui est confié et de mériter la confiance de la population québécoise.

Au cours de l'automne 2012, l'Ordre a procédé à une large consultation. L'exercice a culminé par l'envoi d'un questionnaire aux membres ayant atteint un taux de participation exceptionnel de 50 %. Parmi les nombreux défis et opportunités identifiés, les enjeux les plus significatifs pour l'organisation sont les suivants :

- l'augmentation significative du nombre d'audiologistes et d'orthophonistes au cours de la prochaine décennie;
- l'accessibilité aux services d'évaluation et de réadaptation dans le secteur public sur tout le territoire québécois, pour tous les types de problématiques et pour les clientèles de tous âges;
- la prévention au cours de la petite enfance et le soutien aux apprentissages académiques;
- la santé et le vieillissement de la population;
- le développement et l'encadrement de la pratique privée;
- la formation continue et le maintien des compétences;
- la mobilité de la main-d'œuvre;
- l'approche collaborative et l'interdisciplinarité;
- la promotion et la notoriété des professions d'audiologiste et d'orthophoniste;
- la croissance de l'Ordre.

D'entrée de jeu, il faut souligner que l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec adhère sans réserve à la définition actualisée de la protection du public mise de l'avant par l'Office des professions en décembre 2011. La prévention, par la gestion en amont des risques de préjudices au public, est le concept fondateur du *Code des professions*. Ses cinq dimensions : la compétence, l'intégrité, le rôle sociétal, la transparence et l'information ainsi que les recours, sont autant de moyens pour les ordres professionnels d'assurer une reddition de comptes adéquate. L'OOAQ entend s'y conformer.

S'appuyant notamment sur les orientations de l'Office des professions, l'exercice de planification stratégique a d'abord permis de revoir les textes fondamentaux de l'organisation et notamment de :

- clarifier la mission de l'OOAQ, résolument tournée vers la réponse aux besoins de la population, en accentuant notamment le rôle sociétal;
- actualiser les valeurs de l'organisation;
- développer une vision synergique misant sur un leadership rassembleur et une approche collaborative dans laquelle les partenaires développent ensemble le principe de la «3<sup>e</sup> option», dans un modèle gagnant-gagnant et porteur de solutions novatrices.

## MISSION

L'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (OOAQ) a pour mission d'assurer la protection du public au regard du domaine d'exercice de ses membres soit l'audition, le langage, la voix, la parole, la communication et leurs troubles.

Pour favoriser l'accès à des services de qualité à la population, l'OOAQ contrôle l'admission aux titres d'orthophoniste et d'audiologiste, soutient le maintien et le développement de la compétence de ses membres et surveille la qualité et l'intégrité de leur exercice professionnel. L'Ordre s'assure également de mettre à la disposition de la population une information transparente qui facilite une meilleure compréhension des mécanismes de protection du public disponibles et des recours possibles.

Afin de favoriser une prise de décisions éclairée par les élus et les citoyens, l'Ordre réalise aussi des activités d'information et de prévention et prend position dans les débats de société concernant notamment la santé et l'éducation.

## VALEURS

Compétence - Intégrité - Rigueur  
Transparence - Collaboration

## VISION

L'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec est une organisation dynamique, pratiquant un leadership rassembleur et une approche collaborative orientée vers la réponse aux besoins de la population.

Symbole d'excellence, gage de qualité, l'Ordre réunit des professionnels compétents et engagés collectivement dans la réalisation de sa mission.

La synergie ainsi créée contribue à faire de l'OOAQ une référence dans le domaine de la santé et de l'éducation en matière d'intervention auprès des clientèles présentant des troubles de la communication.



**Appuyé par l'équipe de gestion, le Conseil d'administration de l'OOAQ a priorisé quatre orientations stratégiques :**

## **1. LA SAINTE GOUVERNANCE**

**1.1** Poursuivre l'implantation de pratique de gouvernance de haut niveau  
Ex. : implantation d'un comité de gouvernance, Code d'éthique de l'administrateur, politiques, évaluation et contrôle, etc.

**1.2** Adapter la réglementation aux enjeux actuels  
Ex. : Exercice en société, admission, Code de déontologie, etc.

## **2. LE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT ET AU MAINTIEN DES COMPÉTENCES DES AUDIOLOGISTES ET DES ORTHOPHONISTES**

**2.1** Favoriser l'auto responsabilisation des audiologistes et des orthophonistes à travers la *Politique de formation continue de l'OOAQ*

Ex. : programme de formation continue annuel, plateforme de développement professionnel en ligne incluant un portfolio, des communautés de pratique, du mentorat, des webinaires, etc.

**2.2** Collaborer avec les universités québécoises, les ordres canadiens et les organismes internationaux à l'uniformisation des pratiques en audiologie et en orthophonie basées sur des faits scientifiques et le profil pancanadien des compétences

Ex. : guides de pratiques, lignes directrices interdisciplinaires, etc.

## **3. LE DÉVELOPPEMENT INTERNE**

**3.1** Consolider la situation financière de l'Ordre

Ex. : Augmenter le fonds de prévoyance, renforcer les mécanismes de contrôle interne, etc.

**3.2** Implanter un processus d'amélioration continue de la performance

Ex. : gestion documentaire, évaluation de rendement du personnel, plan de continuité des opérations, etc.

## **4. LES COMMUNICATIONS PUBLIQUES**

**4.1** Renforcer la fonction de communications publiques auprès de différents publics cibles (membres, élus, partenaires, population, médias)

Ex. : développer un plan de communication favorisant la prévention et la promotion de la santé pour les enfants d'âge préscolaire autant que pour les aînés, développer un département interne des communications, etc.

**4.2** Favoriser la protection du public et la prise de décisions éclairées en rendant disponible une information de qualité

Ex. : site internet, participation active au processus de planification de la main-d'œuvre, etc.

## GRANDS DOSSIERS DE L'OOAQ

L'exercice 2012-2013 a été marqué par le développement d'un nouveau site internet. Dans une optique de protection du public, la première phase visait à faciliter l'accès à de l'information transparente concernant la structure de l'organisation, les lois et règlements, la prévention des préjudices par l'accès à différents moteurs de recherche ainsi que les recours disponibles. Une deuxième phase de travaux, mettant notamment l'accent sur des conseils concernant les différents troubles de la communication, sera déployée au cours du prochain exercice.

L'OOAQ continue d'assurer un leadership pancanadien et d'être très actif dans les travaux de *l'Alliance canadienne des organismes de réglementation en orthophonie et en audiologie*, particulièrement en ce qui concerne la gouvernance de l'organisme et le développement du profil des compétences pour les orthophonistes et les audiologistes.

L'Ordre a aussi coordonné une consultation internationale dans le cadre du processus mené par *l'American Psychiatric Association* en vue de la sortie de la cinquième édition du controversé *Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders (DSM)*. Ainsi, les orthophonistes des provinces canadiennes, des États-Unis, des pays de l'Union Européenne et de l'Australie ont produit un avis consensuel exprimant des réserves quant à la classification des troubles de la communication, du langage oral et écrit et de la parole dans le DSM et ont suggéré des mesures à privilégier afin d'éviter des préjudices à la population et de préserver l'accès à des professionnels compétents en la matière.

Au chapitre des projets de loi, l'OOAQ a continué de s'impliquer activement dans la mise en œuvre de la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines (PL21)* en plus de collaborer aux consultations systémiques menées par l'Office des professions et le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) dans le cadre de la préparation de projets de loi portant notamment sur la *Charte de la langue française* et le processus disciplinaire.

En ce qui concerne le traitement réglementaire, l'Ordre a entrepris la préparation d'un calendrier de travail dans le but d'actualiser plusieurs de ses règlements. Il a également amorcé la préparation d'un projet de *Règlement sur l'exercice des professions d'orthophoniste et d'audiologistes en société* afin d'encadrer le développement de la pratique privée.

Afin de favoriser le déploiement des ressources professionnelles et de faciliter l'accès à des services de qualité en orthophonie et en audiologie partout en région, l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec a débuté des travaux conjoints avec les universités québécoises, le MSSS et le MELS afin de réaliser une planification intégrée de la main-d'œuvre. Les partenaires se pencheront sur différents enjeux soulevés, notamment : l'augmentation du nombre d'orthophonistes et d'audiologistes, l'état des finances publiques en lien avec les services de réadaptation, l'augmentation des besoins de la population liée à l'intervention précoce chez les enfants d'âge préscolaire et au vieillissement de la population, le taux important de congé de maternité lié au sexe et à l'âge des professionnels de l'OOAQ, le développement de la pratique privée et la prévalence des différents troubles de la communication selon différentes tranches d'âges.

Le Conseil d'administration a tenu à encourager la recherche clinique et le transfert des connaissances en réalisant un partenariat avec le Réseau provincial de recherche en adaptation-réadaptation (REPAR) permettant l'attribution d'une subvention annuelle de 15 000 \$ à des orthophonistes ou à des audiologistes. Dans la foulée, des ententes ont également été conclues avec d'autres partenaires financiers afin d'augmenter les sommes allouées aux différents prix et bourse de l'Ordre.

Enfin, il est possible d'affirmer que l'OOAQ est en voie de concrétiser sa vision stratégique. Les nombreux projets réalisés en partenariat, dont fait état la direction des services professionnels dans son rapport, en sont des exemples probants.

## DIRECTION GÉNÉRALE

### Gouvernance et opérations

Dans le contexte où les fonctions de présidence et de direction générale sont confiées à la même personne, le haut dirigeant assure la coordination de l'ensemble des opérations. Afin d'assurer un équilibre et un lien plus direct entre la permanence et le Conseil d'administration, chaque direction constituant l'équipe de gestion se voit ainsi confier des dossiers spécifiques et occupe un rôle de premier plan. L'équipe de gestion de l'OOAQ est un groupe très uni dont les actions s'avèrent cohérentes, novatrices et efficaces. Les projets, réalisés avec brio et dans une optique d'amélioration continue et de prévention, sont présentés dans les prochaines sections du présent rapport annuel.

### Ressources humaines

Au chapitre des ressources humaines, le soutien, le développement des compétences et le bien-être du personnel de la permanence et des membres de comités sont des priorités pour le Conseil d'administration et l'équipe de gestion.

### Ressources informationnelles

Outre le processus de planification stratégique, la collaboration de toute l'équipe de la permanence a été mise à contribution pour le développement du nouveau site internet de l'OOAQ ainsi que celui de la plateforme intranet MAIA. Il s'agit de plusieurs réalisations d'envergure en une seule année qui démontre le dynamisme, l'engagement et la solidarité d'une équipe de petite taille.

Les différentes fonctionnalités de MAIA permettent notamment le renouvellement en ligne de la cotisation, la gestion du tableau des membres, l'accès à un programme de formation en ligne, à un portfolio favorisant l'approche réflexive et l'auto responsabilisation du professionnel, à une bibliothèque virtuelle, à des communautés de pratique et à du mentorat. En raison d'importantes coupures dans les budgets de formation continue des professionnels œuvrant dans les établissements du secteur public, cet outil s'avère particulièrement nécessaire pour favoriser l'accès à distance à la formation continue pour les membres exerçant en région. En contexte de travaux sur la mobilité de la main-d'œuvre, il permet également de faciliter la formation d'appoint pour les candidats étrangers. Enfin, MAIA sera la clé de voûte permettant la réalisation prochaine de l'ambitieux projet d'implanter l'auto inspection de l'ensemble des membres de l'Ordre tous les cinq ans.

### Ressources financières

En ce qui concerne la santé financière de l'organisation, la création du poste de direction des services financiers, ressources matérielles et informationnelles à la fin du dernier exercice financier a permis de réaliser une analyse rigoureuse des différents postes budgétaires. Malgré un budget initial équilibré, l'exercice 2012-2013 s'est terminé avec un excédent, lié notamment à la résolution du litige concernant les cotisations au Fonds des Services en Santé (FSS). Cette excellente nouvelle permet de poursuivre l'effort visant à augmenter le fonds de prévoyance de l'OOAQ. Au cours des prochaines années, la croissance du nombre de membres permettra de prioriser trois projets majeurs liés à la protection du public : soit l'augmentation des ressources au bureau du syndic, à l'inspection professionnelle et aux communications.

## REMERCIEMENTS

En terminant, je tiens à saluer l'excellence du travail et l'engagement sans réserve de l'équipe de l'OOAQ : la rigueur des membres du Conseil d'administration, la passion de l'équipe de gestion, le dynamisme du personnel de la permanence, la compétence des membres des comités et des groupes de travail et le dévouement des bénévoles. Vous avez toute mon estime et je vous suis reconnaissante pour votre soutien et pour l'énergie déployée à relever ensemble les défis quotidiens qui nous permettent de contribuer au mieux-être de la population.

Je remercie également les audiologistes et les orthophonistes du Québec pour leur confiance renouvelée<sup>1</sup>. C'est par respect pour les fonctions qui me sont confiées et pour témoigner de mon souci de les exercer de façon compétente que j'ai adhéré à l'Ordre des administrateurs agréés du Québec il y a quelques mois.

Pour les prochaines années, la stabilité de notre organisation, le solide réseau développé et la vision partagée sont des atouts qui nous permettront de réaliser efficacement notre mission collective. La mise en œuvre du plan stratégique et le développement d'un plan de communication sont des projets stimulants et porteurs. Avec la contribution de chaque orthophoniste et de chaque audiologiste, les prochaines années seront un moment privilégié pour faire rayonner collectivement l'expertise qui nous caractérise et qui peut faire une différence significative dans plusieurs enjeux auxquels fait face la société québécoise.

La présidente et directrice générale,



**Marie-Pierre Caouette, M.O.A., Adm.A.**  
**Orthophoniste et administratrice agréée**

1) Au moment d'écrire ces lignes, la présidente a été réélue par acclamation le 1<sup>er</sup> avril 2013 pour un 3<sup>e</sup> mandat de trois ans débutant le 14 juin 2013 après l'assemblée générale annuelle.

# COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidence de l'OOAQ est élue au suffrage universel des membres de l'Ordre. Le mandat de la présidence et des administrateurs est d'une durée de 3 ans, sans limites de renouvellement.

Comme prévu dans le *Règlement sur les élections et sur la représentation au Conseil d'administration de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec*, le Conseil d'administration est constitué de six (6) administrateurs élus et de deux (2) administrateurs nommés.

---

## ADMINISTRATEURS ÉLUS

Noms / Début du 1<sup>er</sup> mandat / Région

**Marie-Pierre Caouette,**

*Orthophoniste*, présidente et directrice générale, 12/9/2008 (2<sup>e</sup> mandat)

**François Bergeron,**

*Audiologiste* et vice-président, 10/01/2011 (2<sup>e</sup> mandat) Centre

**Michelyne Hubert,**

*Orthophoniste* et trésorière, 22/9/2006 (3<sup>e</sup> mandat) Montréal

**Isabelle Ducharme,**

*Orthophoniste*, 22/9/2006 (3<sup>e</sup> mandat) Montréal

**Natalie Vertefeuille,**

*Orthophoniste*, 12/9/2008 (3<sup>e</sup> mandat) Ouest

**Isabelle Cabot,**

*Audiologiste*, 18/9/2010 (2<sup>e</sup> mandat) Nord

**Carmen Phénix,**

*Orthophoniste*, 02/06/2011 (1<sup>er</sup> mandat) Sud

---

## ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

**Louise Champoux-Paillé**, 14/06/2012 (1<sup>er</sup> mandat), à compter du 14 juin 2012

**Claude Lévesque**, 25/02/2013 (1<sup>er</sup> mandat), à compter du 25 février 2013

Ont aussi occupé cette fonction :

**Suzanne Bouchard**, 12/9/2008 (2<sup>e</sup> mandat), jusqu'au 25 février 2013

**Jean-Pierre Tremblay**, 22/9/2006 (2<sup>e</sup> mandat), jusqu'au 14 juin 2012





## MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### **DE GAUCHE À DROITE :**

Michelyne Hubert, Isabelle Ducharme, Carmen Phénix,  
Marie-Pierre Caouette, Isabelle Cabot et Claude Lévesque.

**Absents de la photo :** François Bergeron, Natalie Vertefeuille  
et Louise Champoux-Paillé.

# RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration (CA) est chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre et de veiller à l'application des dispositions du *Code des professions*. Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale. Sur le plan stratégique, le CA détermine les orientations de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour l'exécution de son mandat de protection du public.

Au cours de l'exercice 2012-2013, le CA de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec a tenu neuf (9) réunions ordinaires et quatre (4) réunions extraordinaires. Lors de ces rencontres, il a entériné au total deux cent treize (213) résolutions, dont les principales, toutes dûment proposées et appuyées, sont présentées ci-après.

L'Assemblée générale annuelle de l'Ordre a eu lieu le 14 juin 2012 à Longueuil.

## NOMINATIONS

- Nomination de scrutateurs pour les élections;
- Nomination de membres au sein de différents comités statutaires de l'OOAQ;
- Nomination d'inspecteurs;
- Nomination des délégués et du délégué substitut au CIQ;
- Nomination au Conseil québécois d'agrément;
- Nomination d'un délégué au Centre québécois de la déficience auditive;
- Nomination des membres du jury pour les prix de l'OOAQ.

## RÉGLEMENTATION

- Adoption du projet d'ordre du jour, de la date, de l'heure et du lieu de l'Assemblée générale annuelle 2012.

## RESSOURCES HUMAINES, FINANCIÈRES, MATÉRIELLES ET INFORMATIONNELLES

- Adoption des états financiers vérifiés de l'exercice se terminant le 31 mars 2012;
- Adoption du budget 2012-2013;
- Recommandation à l'Assemblée générale de fixer à 654.61 \$ le montant de la cotisation annuelle, soit une augmentation équivalant à l'Indice des prix à la consommation (IPC);
- Recommandation à l'Assemblée générale de reconduire la nomination de l'auditeur indépendant;
- Révision des frais administratifs divers;
- Adoption du plan d'effectifs 2012-2013;
- Adoption du traitement salarial de la syndique;
- Adoption du traitement salarial de la présidente et directrice générale;
- Renouvellement du bail.



## PRISE DE POSITION ET POLITIQUES DE GOUVERNANCE

- Planification stratégique 2013-2017;
- Travaux sur les indicateurs de performance en lien avec les *Profils de compétences relatives à la pratique des orthophonistes au Canada* et les *Profils de compétences relatives à la pratique des audiologistes au Canada*, développés par l'Alliance canadienne des organismes de réglementation en orthophonie et en audiologie (ACOROA) en partenariat avec les universités et les associations canadiennes;
- Révision des politiques suivantes :
  - *Politique sur les comités de l'OOAQ;*
  - *Politique de rémunération des administrateurs et membres de comités de l'OOAQ;*
  - *Politique à l'égard de la cotisation annuelle ainsi qu'aux formalités et frais relatifs à l'inscription au tableau des membres de l'OOAQ.*

## PRATIQUE PROFESSIONNELLE

- Adoption du *Programme d'inspection professionnelle 2012-2013;*
- Adoption de la *Politique de formation continue;*
- Adoption du *Programme de formation continue annuelle 2012-2013;*
- Annulation de la résolution prise en 2005 qui rendait obligatoire la participation et la réussite de la formation M.a.p par les audiologistes membres de l'OOAQ;
- Adoption du *Guide de référence pour la pratique en amplification auditive auprès d'une clientèle adulte;*
- Adoption d'un partenariat entre l'OOAQ et le Réseau provincial de recherche en adaptation-réadaptation (REPAR).

## ADMISSION ET TABLEAU DE L'ORDRE

- Délivrance de permis aux nouveaux membres et réinscription de membres;
- Délivrance et renouvellement de permis restrictifs temporaires;
- Conversion de permis temporaires en permis réguliers;
- Accord et refus d'équivalences de diplôme ou de la formation;
- Radiation de membres pour différents motifs.



# PRIX ET DISTINCTIONS

**Au cours de l'exercice 2012-2013, le Conseil d'administration de l'OOAQ a décerné des prix et distinctions.**

**Le Conseil d'administration (CA) félicite les membres honorés pour leur contribution remarquable et remercie les partenaires des prix.**

## Prix Germaine-Huot 2013

*Le Prix Germaine-Huot, a pour but de reconnaître un orthophoniste ou un audiologiste s'étant distingué en contribuant de façon significative à l'avancement de la profession en ayant réalisé un projet ou accompli une démarche d'envergure.*

**Récipiendaire :**

- **MADAME MARIE JULIEN**, orthophoniste

Clinicienne-chercheuse renommée, Marie Julien a développé de nouvelles pratiques auprès de la personne âgée et les a exportées en Europe francophone. Madame Julien a donné de très nombreuses formations aux orthophonistes du Québec, de la France et de la Belgique. Enfin, elle a mis sur pied, avec Mme Michèle H. Gerber, physiothérapeute, le « neuro-environmental rehabilitation 21st century » (NER21)

La récipiendaire reçoit une œuvre d'art de l'artiste Julie Robinson et une bourse de trois mille dollars (3000 \$).



**DE GAUCHE À DROITE :**

*Mme Marie-Pierre Caouette, présidente et directrice générale de l'OOAQ, Mme Marie Julien, orthophoniste et récipiendaire du prix et Mme Kassandra Coupal, représentante de Dale Parizeau Morris Mackenzie.*

## Prix Cardozo-Coderre 2012

Le Prix Cardozo-Coderre vise à reconnaître, chez un étudiant finissant en orthophonie ou en audiologie d'une université québécoise, l'engagement social et préprofessionnel qu'il a manifesté au cours de sa préparation à la profession, notamment par le développement des qualités humaines qui font qu'un professionnel est au service de la société.

### Récipiendaires :

- PAMELA MCMAHON MORIN, finissante au programme d'orthophonie de l'Université de Montréal
- MARC-OLIVIER BLACKBURN, finissant au programme d'audiologie de l'Université de Montréal
- GENEVIÈVE BEAUREGARD-PAULTRE, finissante au programme d'orthophonie de l'Université McGill
- MARIE-ÈVE JOURDAIN, finissante au programme d'orthophonie de l'Université Laval

Chaque récipiendaire reçoit une œuvre d'art de l'artiste Jason Goldsmith et une bourse équivalente à la première cotisation à l'Ordre.



### DE GAUCHE À DROITE :

*Mme Caroline Perron, représentante de La Personnelle, Mme Marie-Pierre Caouette, présidente et directrice générale de l'OOAQ, Mme Geneviève Beauregard-Paultre, Mme Pamela McMahon Morin et Mme Marie-Eve Jourdain, récipiendaires du prix ainsi que Ellis et Jason Goldsmith, créateurs de l'œuvre d'art remise aux récipiendaires.*

*Absent de la photo : M. Marc-Olivier Blackburn.*



# SES DIRECTIONS



RAPPORT  
DE LA SECRÉTAIRE  
GÉNÉRALE



**La secrétaire de l'Ordre s'assure de l'application du *Code des professions* et des règlements dans la conduite des affaires de l'Ordre. Elle participe aux séances du Conseil d'administration et en assure le déroulement. Elle est aussi responsable du processus électoral.**

**La secrétaire veille aux inscriptions au tableau de l'Ordre et à la délivrance des permis. Elle coordonne les activités du comité d'admission, du comité de révision des demandes d'équivalence, du conseil de discipline et du comité de révision des plaintes. La secrétaire assure également la coordination de son équipe de travail et participe au comité de gestion. Elle est enfin la personne désignée comme responsable de l'accès à l'information.**

## LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION

En plus des activités réglementaires régulières prévues et dévolues au secrétaire de l'Ordre par le *Code des professions* et dans les différents règlements de l'OOAQ, des travaux ont été tenus en 2012-2013 pour deux (2) règlements :

- Collaboration au développement d'un règlement sur l'exercice en société;
- Révision amorcée du *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec*;

Au cours du présent exercice, l'Office des professions a confirmé les modifications demandées aux règlements suivants:

- *Règlement sur les attestations acceptées par l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec aux fins de la délivrance d'un permis*;
- *Règlement sur les catégories de permis délivrés par l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec*;

Par ailleurs, à la demande du Conseil d'administration, le développement et la révision de différentes politiques ont été faits :

- *Politique sur les comités de l'OOAQ*;
- *Politique de rémunération des administrateurs et des membres de comités*;
- *Politique à l'égard de la cotisation annuelle ainsi qu'aux formalités et frais relatifs à l'inscription au tableau des membres de l'OOAQ*;
- *Politique de formation continue*.

De plus, l'article 62 du *Code des professions* a fait l'objet d'une mise en application pour les membres de l'OOAQ (déclaration obligatoire de toute réclamation formulée contre eux auprès de leur assureur).

Enfin, la révision réglementaire afin de moderniser plusieurs règlements en vigueur se poursuit et de nouveaux règlements seront développés pour répondre au mandat de protection du public.

## ÉLECTIONS

La secrétaire de l'Ordre est chargée de l'application du *Règlement sur les élections et la représentation au Conseil d'administration*. En vertu de l'article 6, le Conseil d'administration désigne 3 (trois) scrutateurs parmi les membres de l'Ordre qui ne sont ni membres du Conseil d'administration ni employés de celui-ci.

Scrutateurs 2012 : **Marie-Laure Filion**, orthophoniste, **Josée Labossière**, orthophoniste, et **Éric Bégin**, audiologiste.

Dans le cadre du processus d'élections 2012, cinq (5) postes étaient à combler, soit un (1) dans la région Ouest, un (1) dans la région Nord, deux (2) à Montréal et un (1) dans la région Centre. Quatre (4) des cinq (5) postes administrateurs dont le poste venait en élection ont été réélus par acclamation le 2 avril dernier. Il s'agit de :

Natalie Vertefeuille, orthophoniste, pour la région Ouest

Isabelle Cabot, audiologiste, pour la région Nord

Michelyne Hubert, orthophoniste, pour la région de Montréal

Isabelle Ducharme, orthophoniste, pour la région de Montréal

Dans le cadre du processus d'élections 2012, à l'issue de la période de mise en candidature, deux (2) candidats étaient en lice pour combler le poste de la région Centre. Quarante-huit (48) % des membres ayant leur domicile professionnel dans cette région et ayant droit de vote ont exercé ce droit, réalisant ainsi M. François Bergeron, administrateur du Conseil d'administration de l'OOAQ pour la région Centre, et ce, pour un mandat de trois (3) ans débutant le 14 juin 2012 après l'Assemblée générale annuelle.

## TABLEAU DES MEMBRES

Au cours de l'année 2012-2013, l'OOAQ a vu croître le nombre de ses membres, passant de deux mille trois cent soixante-quatre (2 364) membres au 31 mars 2012 à deux mille cinq cent dix-huit (2 518) membres au 31 mars 2013. À ce rythme, l'OOAQ pourrait compter 3000 membres en 2016 et 4000 membres vers 2023. Bien que cette croissance nette significative permette d'espérer mieux répondre aux besoins de la population et d'offrir de plus en plus de services en régions, la forte représentation féminine et le rajeunissement des membres font en sorte que le remplacement des nombreux congés de maternité demeurera un défi de taille au cours des prochaines années. C'est dans le but de favoriser un meilleur accès à des services de qualité que l'Ordre poursuivra des travaux de planification de la main-d'œuvre avec le MSSS, le MELS et les universités.

Plus d'une centaine de demandes de changements de classe de membres ont été traitées cette année. Ces changements sont principalement reliés aux congés de maternité ou d'adoption des membres. Ces membres sont toujours inscrits au tableau, mais ne peuvent exercer les professions d'audiologiste ou d'orthophoniste au Québec. Un procédurier pour aider les membres dans cette démarche a été développé et a permis d'optimiser le fonctionnement aux changements au tableau des membres.

L'Ordre a procédé pour une 2<sup>e</sup> année au renouvellement de la cotisation en ligne. Grâce aux suggestions recueillies par sondage auprès des membres, des améliorations ont été apportées afin d'offrir une version plus conviviale pour les membres.

## ADMISSION

En tant que personne responsable de l'admission à l'Ordre, la secrétaire générale a soutenu le comité d'admission dans la poursuite de ses travaux pour améliorer ses processus, ayant comme valeurs sous-jacentes la transparence et l'équité procédurale. Le rapport du comité d'admission résume bien les activités nombreuses dans ce département cette année.

## PARTENARIAT

**Au cours du présent exercice, la secrétaire a apporté sa contribution lors de rencontres avec divers partenaires, notamment :**

- Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) : mobilité de la main-d'œuvre et travail sur le projet de loi 14 sur les modifications à la *Charte de la langue française*;
- Alliance canadienne des organismes de réglementation en orthophonie et en audiologie (ACOROA) : harmonisation des exigences académiques pour accéder aux ordres professionnels canadiens, amorce de travaux pour voir à l'encadrement de la télépratique, développement d'indicateurs de performance à partir des profils des compétences et début des travaux sur les exigences linguistiques nécessaires à la pratique de l'audiologie et de l'orthophonie, en français et en anglais. La secrétaire générale de l'OOAQ a été désignée pour présider les travaux de l'ACOROA pour l'année 2014;
- Représentants des universités qui offrent le programme en orthophonie ou en audiologie : collaboration pour la recherche de lieux de stage;
- Conseil d'accréditation des programmes universitaires canadiens en audiologie et en orthophonie (CAPUC-AO) : représentante des organismes de réglementation canadiens en orthophonie et en audiologie à ce comité qui voit à l'agrément des programmes d'orthophonie ou d'audiologie des universités canadiennes;
- Recrutement Santé Québec : coordination des activités entourant les missions annuelles de recrutement en Belgique, dont la 12<sup>e</sup> se tenait en mai 2012. Au cours de la présente année financière, une vingtaine d'orthophonistes formés en Belgique sont arrivés au Québec, offrant ainsi de plus en plus de service d'orthophonie à la population québécoise.

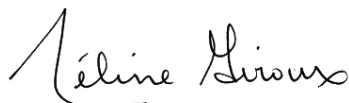
## AUTRES ACTIONS

- Collaboration au développement du nouveau site internet de l'OOAQ. Dans une optique de transparence et de protection du public, le nouveau site a été conçu afin de faciliter l'accès à des informations telles que l'admission pour les candidats étrangers, l'accès à l'information, les lois et règlements et le tableau des membres;
- Participation active au processus de planification stratégique 2013-2017.

## REMERCIEMENTS

Tout le travail réalisé au secrétariat général n'aurait pu se faire sans la confiance et l'appui des administrateurs. La secrétaire générale tient aussi à remercier chaleureusement tout le personnel de l'Ordre pour la qualité du travail accompli, travail qui s'appuie sur la compétence et l'engagement de chacun. Merci enfin aux membres de l'Ordre qui siègent aux différents comités pour leur contribution de très grande valeur. La collaboration de toutes ces personnes est essentielle à la réalisation de la mission première de l'Ordre, la protection du public.

La secrétaire générale,



**Céline Giroux, M.O.A., orthophoniste**





RAPPORT  
DE LA DIRECTRICE  
DES SERVICES  
PROFESSIONNELS



**L'exercice 2012-2013 a été marqué par la poursuite du développement de la plateforme de développement professionnel MAIA et la multiplication de collaborations avec des partenaires.**

**Les fonctions de la directrice des services professionnels se déclinent en cinq (5) axes :**

- La gestion du département des affaires professionnelles;
- Les travaux du comité d'inspection professionnelle (ci-après CIP) et de secrétaire du comité;
- Le développement et la coordination du programme annuel de formation continue;
- Le soutien à la présidente et directrice générale et les liens avec les partenaires dans différents dossiers;
- Les travaux avec différents partenaires dont l'Office des professions pour le comité de rédaction du guide explicatif du PL21, *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines*, et le réseau des répondants du PL 21.

## AFFAIRES PROFESSIONNELLES

L'utilisateur, qu'il soit membre, partenaire, employeur ou personne du public préoccupé par les troubles de l'audition et de la communication, est au cœur des actions de la direction des services professionnels qui visent à lui prodiguer des services appropriés, adéquats, pertinents et de qualité. Le soutien des membres par les conseillers en orthophonie et en audiologie vise l'amélioration constante des services offerts au public. C'est avec diligence, écoute, respect et professionnalisme que les conseillers agissent auprès des personnes désireuses d'obtenir une information ou de partager une vision.

## PROVENANCE DES APPELS

Les conseillers aux affaires professionnelles ont répondu à huit cent cinq (805) appels en orthophonie et cent (100) en audiologie, majoritairement en provenance des membres de tous âges et stagiaires en orthophonie et en audiologie, mais également du public, de partenaires, d'employeurs et d'étudiants d'autres disciplines.

### Orthophonie

---

Public • **28 %**

---

Étudiants en orthophonie • **5 %**

---

Membres • **67 %**

Dans le contexte actuel de recherche d'amélioration des pratiques dans tous les milieux, le thème récurrent des appels demeure la tenue des dossiers. L'accessibilité à l'information, la déontologie et le travail d'un stagiaire ou d'un étudiant sont des sujets qui ont également été soulevés, mais de façon moins importante.

### Audiologie

---

Public • **35 %**

---

Étudiants en audiologie • **5 %**

---

Membres • **60 %**

Les thèmes abordés par les membres et le public en audiologie touchent principalement les problématiques reliées à l'audition, les interventions avec les partenaires, la pratique en bureau privé et la tenue des dossiers. La formation continue, le champ de compétence et le matériel sont des sujets qui ont également été soulevés, mais de façon moins importante.

## SOUTIEN AUX MEMBRES

Au cours de l'année 2012-2013, l'équipe des services professionnels a travaillé au développement de la plateforme de développement professionnel en ligne MAIA, lancée le 1<sup>er</sup> avril 2012. Afin d'accompagner les membres dans l'utilisation de MAIA, deux (2) tutoriels ont été produits et les conseillers orientent les membres vers les documents qui guideront leur réflexion. De plus, l'ensemble des informations disponibles sur MAIA est facilement accessible par la recherche par mots clés.

Le nombre d'accès quotidien sur le portail MAIA est en constante augmentation passant en moyenne de 50 visites par jour au départ à près de 300 visites par jour à la fin de cette première année d'exploitation. La boîte à questions générales a reçu plus de 3940 visites. L'accès à de nouveaux outils d'information sur MAIA a permis de réduire de 14 % les questions relatives à la tenue de dossiers et de 10 % celles sur la pratique en bureau privé.

Conformément à la *Politique de formation continue de l'OOAQ*, centrée sur l'auto-responsabilisation des membres, le micro portfolio a été mis à leur disposition afin de les soutenir dans leur démarche réflexive en quatre (4) étapes. L'outil comprend également un module quantitatif permettant aux professionnels de consigner leurs activités de développement professionnel. En septembre 2012, 298 membres ont amorcé leur approche réflexive qu'ils compléteront à la fin du mois d'août 2013 par leur bilan, alors que 355 membres ont consigné leurs activités de développement professionnel au module quantitatif.

Pour répondre aux besoins formulés, la dynamique équipe des services professionnels a mis à jour et développé des chroniques réflexives, des capsules d'information en ligne et des formations en ligne et en salle. Des communautés de pratique ont également été proposées par l'OOAQ et d'autres ont vu le jour par l'initiative de certains membres. Un projet pilote de mentorat en ligne a permis à un groupe d'orthophonistes de recevoir pendant une période donnée le support d'un mentor reconnu dans un domaine spécifique. Au bénéfice de la population, la plateforme MAIA offre donc une source importante d'outils favorisant le développement professionnel des orthophonistes et des audiologistes et se bonifiera au fil du temps.

## COLLABORATION AVEC LES PARTENAIRES

- L'Office des professions du Québec (OPQ) : travaux relatifs à la mise en œuvre du PL-21, la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines*. La DSP a siégé au comité de rédaction du guide explicatif tandis que la conseillère aux affaires professionnelles en orthophonie était désignée pour le réseau des répondants;
- L'Association des établissements de réadaptation en déficience physique du Québec (AERDPQ) : participation à la rédaction d'un *Projet novateur en organisation du travail « PNOT »*, permettant ainsi de bien définir le travail de collaboration entre les orthophonistes et les éducateurs spécialisés de ces centres;

- L'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) : révision d'outils produits par l'OPHQ sur la sensibilisation à l'accueil et aux services aux personnes présentant des difficultés à entendre, à parler, à comprendre, à lire et à écrire. Le nouveau site Web d'information et de formation *Services accessibles* est conçu à l'intention des employeurs et des commerçants afin de faciliter les relations avec les personnes vivant des situations de handicaps découlant d'un trouble de la communication;
- Le consortium des Cégeps de Valleyfield et de La Pocatière : collaboration au développement d'une *Attestation d'études collégiales (AEC) en stratégies d'intervention auprès des adultes vivant avec des troubles de la communication* afin d'offrir une formation complémentaire à différents intervenants (infirmières auxiliaires, infirmières, techniciens en éducation spécialisés, préposés aux bénéficiaires...) travaillant quotidiennement auprès de ces personnes pour ainsi mieux communiquer avec eux;
- Le RÉCIT national en adaptation scolaire, le Centre collégial de soutien à l'intégration de l'est et de l'ouest et le Centre de recherche pour l'inclusion scolaire et professionnelle des étudiants en situation de handicap (CRISPESH) : travaux de rédaction d'un guide de pratique sur le modèle des aides technologiques aux apprentissages dans le but de développer une vision commune qui serait ultimement partagée à l'ensemble du réseau de l'éducation;
- L'Institut d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) : participation à la consultation visant à répertorier les interventions actuellement reconnues comme efficaces ou prometteuses pour les enfants de 2 à 12 ans présentant un trouble envahissant du développement (TED). L'objectif de cette démarche du MSSS est d'assurer des services d'adaptation et de réadaptation diversifiés, basés sur les données probantes, et adaptés au contexte québécois;
- La Fédération québécoise des centres de réadaptation en déficience intellectuelle et troubles envahissants du développement (CRDI Ted) : échanges en vue de favoriser l'attraction et la rétention des orthophonistes;
- Le Centre facilitant la recherche et l'innovation dans les organisations, à l'aide des technologies de l'information et de la communication (CEFRIO) : participation à un projet de recherche sur l'intervention en réseau chez les professionnels. Les résultats de cette recherche permettront ultimement la rédaction de lignes directrices guidant les membres dans l'utilisation des TICS dans leur offre de services auprès du public;
- L'Association québécoise des troubles d'apprentissage (AQETA) : participation annuelle à l'élaboration du contenu du 38<sup>e</sup> congrès de l'association ayant pour thème « *J'ai un trouble d'apprentissage, comment pouvez-vous m'aider ?* » et tenue d'un kiosque afin de répondre aux questions des différents participants sur les troubles de la communication, notamment les troubles du langage oral (dysphasie, dyspraxie...), écrit (dyslexie, dysorthographe) et les troubles auditifs (surdité ou trouble de traitement auditif);
- Les étudiants d'audiologie de l'École d'orthophonie et d'audiologie de l'Université de Montréal : animation d'un kiosque lors de la journée annuelle des étudiants d'audiologie;

- Les salons de la Commission de la santé et sécurité au travail (CSST) de Montréal et de Québec : animation d'un kiosque sur la surdité professionnelle en collaboration avec les étudiants en audiologie de l'Université de Montréal;
- L'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST) et l'institut Raymond Dewar (IRD) : collaboration à un projet de recherche sur le port des appareils auditifs en milieu de travail.

## FORMATION CONTINUE

Dans le respect de la *Politique de formation continue de l'OOAQ*, la DSP a développé un programme annuel de formation continue proposant un vaste choix de formations en salle et en ligne répondant aux besoins variés de ses membres orthophonistes et audiologistes. Dans le contexte où les professionnels ont de plus en plus difficilement accès à de la formation continue et doivent formuler et motiver à leurs employeurs leurs demandes de formation continue dès le début de l'année financière, ce programme annuel permet aux orthophonistes et aux audiologistes de faire une sélection d'activités cohérente avec leur démarche réflexive.

### Système professionnel et déontologie

Dans le cadre de la mise en œuvre du *Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession d'orthophoniste ou d'audiologiste hors du Québec qui donne ouverture au permis de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec*, l'OOAQ a développé une formation en ligne portant sur la pratique professionnelle au Québec, qui s'articule en six (6) modules animés par différentes instances de l'Ordre et qui offre des documents, activités ou mises en situation pour soutenir l'intégration. Cette formation est offerte aux candidats étrangers, aux étudiants des universités québécoises et aux membres de l'Ordre.

Les différentes formations offertes tant à Montréal, à Québec que sur la plateforme MAIA ont connu un haut taux de satisfaction de la part des membres. Quelques formations étaient également offertes en visioconférence. Des capsules de formation en ligne ont été mises à la disposition des membres gratuitement. Un colloque sur la surdité professionnelle regroupant des audiologistes et également des professionnels d'autres disciplines, dont des infirmières et des audioprothésistes, a remporté un grand succès tant au niveau de la qualité de ses conférences que l'occasion qu'il a créée pour le réseautage.

## REMERCIEMENTS

La direction des services professionnels tient à remercier chaleureusement les consultants : Linda Gagnon, Daniel Bois et Sylvie Auger, audiologistes et Yvon Blais et Cécilia Mendoza, orthophonistes, pour leur implication particulière dans plusieurs dossiers ainsi que tous les membres qui, par leur expertise et leur générosité, ont contribué au succès de nombreux projets que l'Ordre met en œuvre pour la protection du public.

La directrice des services professionnels,



**Josée Larocque, M.O.A., orthophoniste**

# RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES À LA FORMATION CONTINUE

L'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec n'a pas de règlement de formation continue obligatoire.

TABLEAU DES FORMATIONS CONTINUES FORMATIONS EN SALLE 2012-2013	HEURES	DATE	PARTICIPANTS
<b>ORTHOPHONIE</b>			
Cap sur la prévention	14	2012-09-24	12
Démarche d'évaluation du langage oral et écrit chez les enfants du 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cycle (8-12 ans)	7	2013-03-21	30
Évaluation du bégaiement	7	2012-05-25	25
Intervention compensatoire et rééducative en orthophonie et en orthopédagogie auprès de jeunes ayant un trouble du langage écrit	7	2012-09-14	25
Intervention orthophonique auprès de la clientèle qui bégaie : Résolution de problèmes	7	2013-02-22	18
Intervention orthophonique auprès des enfants d'âge préscolaire et scolaire qui bégaient	14	2012-09-28	26
La lecture partagée enrichie	14	2012-05-03	22
La lecture partagée enrichie	14	2012-04-30	21
La lecture partagée enrichie	14	2012-11-01	14
La lecture partagée enrichie	14	2012-10-29	25
Les défis du développement de la compétence sociocommunicative chez les jeunes adolescents	7	2012-10-09	15
Les défis du développement de la compétence sociocommunicative chez les jeunes adolescents	7	2012-12-17	26
NER 21 / BBR1 - Module 1	21	2012-10-18	10
NER 21 / BBR2 - Module 2	14	2012-10-22	6
Troubles Orofaciaux Myofonctionnels	21	2012-06-07	33
Using videofluoroscopy for specific dysphagia treatment planning	7	2013-03-21	27

AUDIOLOGIE			
Colloque sur la surdité professionnelle 2012	14	2012-05-25	100
Évaluation audiolgogique des musiciens	7	2012-11-22	9
Journée de formation pratique du M.a.p.	7	2012-06-08	18
AUDIOLOGIE ET ORTHOPHONIE			
La mobilisation d'une équipe: la position de 'Leader'	7	2013-03-01	15
Journée de développement professionnel	7	2012-06-14	56
<b>TOTAL DE PARTICIPANTS</b>	<b>231</b>		<b>533</b>

TABLEAU DES FORMATIONS CONTINUES FORMATIONS EN LIGNE 2012-2013		PARTICIPANTS
ORTHOPHONIE		
Groupe de mentorat en ligne - clientèle TSA en CRDITED (AVANCÉ)		4
Groupe de mentorat en ligne - clientèle TSA en CRDITED (INITIATION)		7
AUDIOLOGIE		
MAP (inscriptions depuis le début)		259
MAP (nouvelles inscriptions)		2
MAP - Examen seulement		17
Mémoires du Colloque sur la surdité professionnelle		86
Modern Hearing Aid Features / Verification of Hearing Aid Gain and Output		14
AUDIOLOGIE ET ORTHOPHONIE		
Collaboration avec des partenaires non membres d'un ordre professionnel		3346
Comment utiliser MAIA ?		60
Demande de permis (Détenteur d'un permis de pratique dans une autre province canadienne)		4
Entrée en vigueur PL21- Projet de loi 21		186
Examen ORA 3373		88
Faites votre C.H.A.N.C.E. malgré les changements		6
La pratique réflexive : Une démarche pour favoriser l'intégration des données probantes dans les pratiques de la réadaptation		12
Pratique professionnelle au Québec module 1 - <i>Le système professionnel québécois</i>		310
Pratique professionnelle au Québec module 2 - <i>L'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec</i>		460
Pratique professionnelle au Québec module 3 - <i>Lois professionnelles, éthique et déontologie</i>		377
Pratique professionnelle au Québec module 4- <i>Tenue des dossiers et des bureaux</i>		407
Pratique professionnelle au Québec module 5- <i>Obligations professionnelles en pratique privée</i>		327
Pratique professionnelle au Québec module 6 - <i>L'inspection professionnelle</i>		307
<b>TOTAL DE PARTICIPANTS</b>		<b>6279</b>

RAPPORT  
DE LA DIRECTRICE DES  
SERVICES FINANCIERS,  
DES RESSOURCES  
MATÉRIELLES ET  
INFORMATIONNELLES





**Dans le contexte de croissance de l'organisation, l'exercice 2012-2013 a été marqué par une modernisation des services administratifs suite à la création de la Direction des services financiers, des ressources matérielles et informationnelles, qui complète l'équipe de gestion.**

**Voici les principales actions sous la responsabilité de la directrice durant cette première année complétée au sein de l'OOAQ :**

## RESSOURCES HUMAINES

- Recommander au CA de créer un poste de technicien comptable à la suite du départ du commis;
- Soutenir la directrice générale pour la gestion de la dotation et des dossiers du personnel de la permanence;
- Participer au processus de mise en place d'assurances collectives santé pour le personnel de la permanence dans le cadre des travaux de regroupement des régimes d'assurance collective des employés des ordres coordonnés par le Conseil interprofessionnel du Québec;
- Coordonner les démarches de l'OOAQ dans le cadre des actions concertées des ordres dans le dossier de la contribution des ordres professionnels au Fonds des services de santé (FSS) – avis de cotisation de Revenu Québec.

## SERVICES FINANCIERS

- Amorcer la révision des processus et la mise en place de contrôles internes;
- Analyser les différents postes de revenus et dépenses et faire des recommandations au CA;
- Procéder à l'analyse des besoins et à la mise à jour du logiciel comptable;
- Préparer le budget annuel;
- Préparer les états des revenus et dépenses mensuels;
- Assurer le suivi et le respect budgétaire tout au long de l'exercice financier;
- Préparer les états financiers et le dossier pour l'audit annuel;
- Entretenir les relations avec les institutions bancaires.

## GOVERNANCE

- Participer à l'exercice de planification stratégique 2013-2017;
- Participer à la révision des politiques de l'Ordre portant notamment sur la cotisation et la rémunération.

## RESSOURCES INFORMATIONNELLES

- Procéder à l'analyse des risques, des besoins de l'organisation et des outils informatiques en place;
- Procéder à la modernisation du parc informatique;
- Négocier et conclure une entente avec un nouveau fournisseur de services internet résultant en amélioration des services à coûts moindres;
- Négocier l'entente avec le fournisseur du portail MAIA;
- Superviser le cahier de charge et la mise en service des différents outils du portail MAIA;
- Coordonner la mise en place d'un système de paiement par carte de crédit automatisé intégré au portail MAIA offrant désormais Visa et Master Card;
- Superviser les services d'impartition du soutien informatique.

## ASSURANCES

- Négocier le renouvellement des ententes avec les assureurs résultant en diminution de tarif ou augmentation minimale.

## RESSOURCES MATÉRIELLES

- Négocier un nouveau bail de cinq (5) ans avec augmentation minimale des coûts de loyer;
- Entretien des relations avec les différents fournisseurs et procéder aux commandes;
- Soutien aux divers services de l'OOAQ.

## REMERCIEMENTS

Remerciements chaleureux aux membres du personnel pour leur collaboration et un merci particulier à notre nouveau technicien comptable qui a su s'intégrer rapidement et participer activement à la modernisation des services administratifs. En équipe, nous poursuivrons la révision de nos processus et de nos outils en 2013-2014 dans le respect des principes de saine gestion tout en participant à l'amélioration de la santé financière de l'Ordre.

La directrice des services financiers, ressources matérielles et informationnelles,



**Maryse Bellemare, CPA, CA**



# RAPPORT DE LA SYNDIQUE

## MANDAT

Conformément à l'article 122 du *Code des professions*, le syndic a pour mandat de faire enquête à la suite d'une information voulant qu'un membre ait commis une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou aux règlements de l'Ordre, dont le Code de déontologie, et, s'il y a lieu, de déposer une plainte contre ce membre au conseil de discipline de l'Ordre.

Dans les cas qui y donnent ouverture, mais avant le dépôt de la plainte, le syndic peut proposer une conciliation entre la personne ayant demandé la tenue de l'enquête et le professionnel visé.

Le syndic procède également à la conciliation des honoraires en vertu du règlement de l'Ordre sur la conciliation et l'arbitrage des comptes.

À l'OOAQ, le Bureau du Syndic est également responsable des enquêtes concernant l'exercice illégal. Il est aussi appelé à procéder aux enquêtes appropriées en matière d'usurpation de titre et d'exercice des activités réservées aux membres.

## RAPPORT DES ACTIVITÉS ENQUÊTES

DOSSIERS D'ENQUÊTE	
Dossiers en cours d'enquête au début de l'année	7
Dossiers ouverts durant l'année (12 + 1 réouverture)	13
Total des membres visés par ces dossiers	22
Dossiers en cours d'enquête à la fin de l'année	12
Décision de porter plainte	1
Décision de ne pas porter plainte	
• Dossiers fermés au Bureau du syndic	4
• Dossiers transmis au comité de révision	1
• Dossiers transférés au comité d'inspection professionnelle (2 + 1 réactivé au CIP)	3

Nature des demandes d'enquête : insatisfaction quant au service reçu, non-respect de l'entente de service entre le client et le membre, manque d'éthique et de professionnalisme de la part du membre, manque de disponibilité et de diligence.

CONCILIATION DE DIFFÉRENDS	
Demandes reçues	1
Total des membres visés	1
Ententes intervenues entre les parties	1

Principaux motifs : délai pour la remise de documents, difficulté du client à rejoindre le membre.

## ACTIVITÉS RELATIVES À LA CONCILIATION ET À L'ARBITRAGE DES COMPTES

DEMANDES DE CONCILIATION	
Reçues	1
Rejetées pour non-respect du délai	-
Ayant conduit à une entente réglée entre les parties sans que le syndic intervienne	1
Nombre de membres du conseil d'arbitrage ayant siégé	-
Nombre d'audiences du conseil d'arbitrage	-
Nombre de demandes d'arbitrage reçues	-
Sentences arbitrales rendues	-
Dont le compte en litige a été modifié	-
Dont le compte en litige a été maintenu	-

## ACTIVITÉS RELATIVES À L'EXERCICE ILLÉGAL ET À L'USURPATION DE TITRE

ENQUÊTES COMPLÉTÉES	
Portant sur l'exercice illégal	-
Portant sur l'usurpation de titre réservé	2
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé <i>Deux avis pour usurpation de titre ont été donnés et les correctifs ont été apportés</i>	-

POURSUITES PÉNALES INTENTÉES	
Portant sur l'exercice illégal	-
Portant sur l'usurpation de titre réservé	-
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	-

JUGEMENTS RENDUS	
Portant sur l'exercice illégal	-
Portant sur l'usurpation de titre réservé	-
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	-

## AUTRES ACTIVITÉS

### MISES EN GARDE

Trois (3) membres ont fait l'objet de mises en garde verbales pour avoir omis de se réinscrire au tableau des membres lors de leur retour au travail après absence.

### INFORMATION AUPRÈS DES MEMBRES ET DU PUBLIC

Le Bureau du syndic a reçu plus d'une centaine de demandes (courriels et appels téléphoniques) au cours de l'exercice. Ces appels proviennent du public, de membres et de gestionnaires. C'est dans une volonté d'informer et de prévenir que le syndic a répondu à toutes ces demandes, qui concernaient surtout l'encadrement législatif et règlementaire de nos professions. La disparité des tarifs en pratique privée a aussi été soulevée à de nombreuses reprises de la part du public.

### DEMANDE D'ACCÈS À L'INFORMATION

Aucune demande n'a été reçue au Bureau du syndic.

### FORMATIONS REÇUES

La syndique a assisté aux activités offertes aux syndicats par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ).

Elle a participé à une formation en gestion sur les tableaux de bord.

### PROJETS

La syndique a contribué à l'amélioration du site Internet. Elle a participé au processus de planification stratégique et contribué à la réflexion sur la pratique privée.

Des travaux sur la réglementation pour l'exercice en société ont été amorcés. Une réflexion concernant le développement du Bureau du syndic a débuté.

La syndique,



**Danièle Paquette**, M.O.A., orthophoniste





## LE PERSONNEL DE LA PERMANENCE

**À l'arrière, de gauche à droite :**

Marc Pelletier, Maryse Bellemare, Marjolaine Tremblay, Sonia Zouaoui, Francine Bédard et Anne-Marie Johnson

**À l'avant, de gauche à droite :**

Céline Giroux, Lucie Deslières, Danièle Paquette, Marie-Pierre Caouette, Danielle Désormeaux, Hélène Béréziat-Billet et Josée Larocque

**Absents de la photo :** Catherine Sabourin et François Leclerc

# LE PERSONNEL DE LA PERMANENCE

## PRÉSIDENTE, DIRECTION GÉNÉRALE ET COMMUNICATIONS

**Marie-Pierre Caouette**, M.O.A., Adm.A, orthophoniste et administratrice agréée, Présidente, directrice générale et responsable des communications, comité de gestion

**Anne-Marie Johnson**, adjointe à la présidence, à la direction générale et aux communications, secrétaire substitut

## SECRETARIAT /ADMISSION / ACCUEIL

**Céline Giroux**, M.O.A., orthophoniste

Secrétaire générale, responsable de l'admission et responsable de l'accès à l'information, comité de gestion, secrétaire du comité d'admission

**Lucie Deslières**, agente à l'admission, secrétaire substitut du comité d'admission, secrétaire au conseil de discipline

**Sonia Zouaoui**, agente au tableau des membres, secrétaire du comité de révision des plaintes et du comité de révision des équivalences

**Danielle Désormeaux**, commis réceptionniste (3 jours / semaine)

**Hélène Béréziat-Billet**, commis réceptionniste, depuis le 7 janvier 2013

**Cécile Chevillon**, agente de bureau, du 4 juin au 8 novembre 2012

**François Leclerc**, commis surnuméraire

## DIRECTION DES SERVICES PROFESSIONNELS

**Josée Larocque**, M.O.A., orthophoniste

Directrice des services professionnels et de la qualité de la pratique, comité de gestion, comité de rédaction du guide explicatif du PL21

Secrétaire du comité d'inspection professionnelle et secrétaire du comité de formation

**Marjolaine Tremblay**, adjointe administrative des services professionnels

**Francine Bédard**, M.O.A., orthophoniste, conseillère aux affaires professionnelles – orthophonie, secrétaire substitut du comité d'inspection professionnelle et représentante au Réseau des répondants du PL21

**Catherine Sabourin**, M.Sc.S., audiologiste, conseillère aux affaires professionnelles – audiologie (1 jour / semaine)

**Suzanne Lalonde**, M.Sc. Appl., orthophoniste, conseillère aux affaires professionnelles – orthophonie adulte (1 jour / semaine) jusqu'au 15 mars 2013

## DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS

**Maryse Bellemare**, CPA,CA, Directrice des services financiers, des ressources matérielles et informationnelles

**Marc Pelletier**, commis comptable depuis le 30 avril 2012

**Jenny Varela**, commis comptable, jusqu'au 15 juin 2012

## BUREAU DU SYNDIC

**Danièle Paquette**, M.O.A., orthophoniste, Syndique (3 jours / semaine)





# SES COMITÉS

# RAPPORT DU COMITÉ D'ADMISSION

## MEMBRES

**Carolyn Cronk**, orthophoniste, présidente

**Éric Bégin**, audiologiste

**Louise Duchesne**, orthophoniste

**Mathieu Hotton**, audiologiste

**Julie Klein**, orthophoniste

### Membres substitués

**Natacha Trudeau**, orthophoniste

**Stéphane McDuff**, audiologiste

**Anne-Marie Lanoue**, orthophoniste

### Secrétaire

**Céline Giroux**, orthophoniste et secrétaire générale de l'Ordre

**Lucie Deslières**, secrétaire substitut du comité

---

## MANDAT

- Étudier les dossiers des candidats diplômés à l'étranger et faire les recommandations pertinentes au Conseil d'administration concernant l'équivalence de leur diplôme ou de leur formation.
- Étudier les dossiers des candidats ne possédant pas de diplôme terminal de 2<sup>e</sup> cycle en orthophonie ou en audiologie, mais demandant à faire reconnaître équivalente leur formation à la suite d'études dans le domaine et à une expérience pertinente de cinq (5) ans. Faire les recommandations pertinentes au Conseil d'administration.
- Étudier les dossiers des candidats titulaires d'une maîtrise en orthophonie ou en audiologie délivrée par une université québécoise ou canadienne et demandant une première admission à l'OOAQ tout en **ayant obtenu ce diplôme depuis plus de cinq (5) ans**. Faire les recommandations pertinentes au Conseil d'administration.
- Étudier les dossiers des candidats demandant une réinscription à l'OOAQ à la **suite d'une absence de plus de cinq (5) ans**. Faire les recommandations pertinentes au Conseil d'administration.
- Tout autre mandat confié par le Conseil d'administration de l'OOAQ.

## RÉALISATIONS

### Amélioration continue

Les membres du comité ont mené différentes actions dans une optique d'amélioration continue des différents processus mis en place pour favoriser l'efficacité, la transparence, l'objectivité et la cohérence dans l'analyse des dossiers d'admission. Ils ont notamment demandé au Conseil d'administration la possibilité de siéger en division, soit en orthophonie ou en audiologie. Cette nouvelle façon de fonctionner a été intégrée à la *Politique des comités*. Les membres du comité ont poursuivi la bonification du formulaire pour les demandes d'équivalence de formation. Conçu dans le but de soutenir les candidats dans la préparation de leur dossier, le nouveau formulaire expose encore plus clairement les informations exigées des candidats afin que ceux-ci fournissent plus de détails sur des éléments pertinents, comme la description des principales réalisations professionnelles, les types de clientèle rencontrée, des descriptions plus précises de leurs tâches, etc. Il devient ainsi plus facile pour les membres du comité de faire une estimation des compétences du candidat. Dans la mouvance de l'amélioration de l'évaluation des compétences, il s'avérait essentiel de permettre aux candidats de bien exposer les aspects de leur pratique qui permettent cette évaluation.

### Mobilité de la main-d'œuvre

Dans le cadre des travaux pancanadiens réalisés par l'OOAQ avec l'Alliance canadienne des organismes de réglementation en orthophonie et audiologie (ACOROA), le comité d'admission a participé à la révision des indicateurs de performance qui ont été élaborés à partir des profils de compétences des audiologistes et des orthophonistes. Ils ont proposé des améliorations qui ont été soumises à l'approbation du Conseil d'administration.

### Analyse des dossiers reçus

#### Équivalence de diplôme (universités canadiennes situées hors du Québec)

- Treize (13) dossiers de candidats titulaires d'une maîtrise en **orthophonie** délivrée par une université canadienne située hors du Québec demandant l'équivalence de diplôme
- Deux (2) dossiers de candidats titulaires d'une maîtrise en **audiologie** délivrée par une université canadienne située hors du Québec demandant l'équivalence de diplôme

#### Équivalence de diplôme (établissements situés hors du Québec)

- Neuf (9) dossiers de candidats titulaires d'un diplôme délivré par un établissement situé hors du Québec demandant l'équivalence des diplômes en **orthophonie**
- Un (1) dossier de candidats titulaires d'un diplôme délivré par un établissement situé hors du Québec demandant l'équivalence des diplômes en **audiologie**

#### Équivalence de la formation

- Trente et un (31) dossiers de candidats demandant l'équivalence de la formation en **orthophonie**
- Deux (2) dossiers de candidats demandant l'équivalence de la formation en **audiologie**

#### Réinscription d'un membre après plus de 5 ans

- Un (1) dossier d'un membre demandant une réinscription à l'OOAQ à la suite d'une absence de plus de cinq (5) ans.

Les cinquante-neuf (59) dossiers étudiés ont tous fait l'objet de recommandations transmises aux administrateurs. Quatre (4) de ces dossiers n'ont pu être étudiés par le CA avant la fin de l'année financière 2012-2013, leur réunion se tenant le 5 avril 2013.

De plus, onze (11) dossiers de membres ont fait l'objet d'une conversion de permis temporaires en permis réguliers. Le lecteur peut se référer aux tableaux des pages suivantes pour prendre connaissance des informations détaillées.

# ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS (ARTICLE 8)

## Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

NOMBRE				
	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
<b>Au Canada</b>	2 (A) 13 (O)	2 (A) 12 (O)	- -	- 1 (O)
<b>Hors du Canada</b>	1 (A) 9 (O)	1 (A) 9 (O)	- -	- -

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

**3 (A)**  
**22 (O)**

## Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

NOMBRE					
	Reçues	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
<b>Au Canada</b>	-	-	-	-	-
<b>Hors du Canada</b>	2 (A) 42 (O)	- 11 (O)	- 23 (O)	2 (A) 5 (O)	- 3 (O)

### LÉGENDE

(A) / Audiologiste  
(O) / Orthophoniste

## **Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'ordre**

	NOMBRE	
	AU CANADA	HORS DU CANADA
<b>Stage</b>	-	-
<b>Cours</b>	-	-
<b>Cours et examen</b>	-	-
<b>Examen</b>	-	-
<b>Cours, stage et examen</b>	-	-
<b>Stage et examen</b>	-	-
<b>Cours et stage</b>	-	23 (0)

Les 23 orthophonistes acceptés avec une formation à acquérir sont ceux qui arrivent dans le cadre de la mission de recrutement en Belgique

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

**2 (A)**  
**42 (O)**

L'ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe i de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

## **ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE SPÉCIALISTE**

(ARTICLE 8)

L'ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

### **Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées qui comportaient une précision de la formation à acquérir indiquée par l'ordre**

L'ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe i de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance de certificat de spécialiste.

# ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX (ARTICLE 9)

## Demandes de délivrance

	NOMBRE			
	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	2 (O)	2 (O)	-	-
de permis temporaire en vertu de l'article 41 du <i>Code des professions</i>	-	-	-	-
de permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du Code des professions	1 (A) 31 (O)	1 (A) 23 (O)	5 (O)	3 (O)
de permis restrictif temporaire en vue d'obtenir une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou un permis spécial en vertu du paragraphe 2° de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i> , s'il y a lieu	-	-	-	-
de permis spécial en vertu de l'article 42.2 du <i>Code des professions</i> , s'il y a lieu	-	-	-	-
de permis de même type en vertu de lois particulières, s'il y a lieu (précisez)	-	-	-	-

# ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS (ARTICLE 10)

**Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du *Code des professions* et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités**

Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme	NOMBRE			
	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
<b>au Québec</b>	30 (A) 119 (O)	30 (A) 119 (O)	- -	- -
<b>en Ontario</b>	-	-	-	-
<b>dans les provinces de l'Atlantique</b>	-	-	-	-
<b>dans les provinces de l'Ouest et les Territoires</b>	-	-	-	-
<b>aux États-Unis</b>	-	-	-	-

**Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités**

Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme reconnu équivalent	NOMBRE			
	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont fait l'objet d'une décision à la fin de la période
<b>Canada</b>				
<b>au Québec</b>	-	-	-	-
<b>en Ontario</b>	2 (A) 12 (O)	2 (A) 11 (O)	- -	- 1 (O)
<b>dans les provinces de l'Atlantique</b>	1 (O)	1 (O)	-	-
<b>dans les provinces de l'Ouest et les Territoires</b>	-	-	-	-
<b>Total hors du Québec, mais au Canada</b>	2 (A) 13 (O)	2 (A) 12 (O)		1 (O)
<b>UE</b>				
<b>en France</b>	-	-	-	-
<b>dans le reste de l'Union européenne</b>	1 (O)	1 (O)	-	-
<b>Ailleurs</b>				
<b>aux États-Unis</b>	7 (O)	7 (O)	-	-
<b>dans le reste de l'Amérique; en Asie; en Afrique ou en Océanie</b>	1 (A) 1 (O)	1 (A) 1 (O)	- -	- -
<b>Total hors du Canada</b>	1 (A) 9 (O)	1 (A) 9 (O)	- -	- -



**Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités**

NOMBRE				
Lieu de l'établissement d'enseignement où a été acquise la formation reconnue équivalente	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont fait l'objet d'une décision à la fin de la période
<b>Canada</b>				
<b>au Québec</b>	-	-	-	-
<b>en Ontario</b>	-	-	-	-
<b>dans les provinces de l'Atlantique</b>	1 (0)	1 (0)	-	-
<b>dans les provinces de l'Ouest et les Territoires</b>	-	-	-	-
<b>Total hors du Québec, mais au Canada</b>	1 (0)	1 (0)	-	-
<b>UE</b>				
<b>en France</b>	-	-	-	-
<b>dans le reste de l'Union européenne</b>	9 (0)	9 (0)	-	-
<b>Ailleurs</b>				
<b>aux États-Unis</b>	1 (0)	1 (0)	-	-
<b>dans le reste de l'Amérique; en Asie; en Afrique ou en Océanie</b>	-	-	-	-
<b>Total hors du Canada</b>	10 (0)	10 (0)	-	-

**Demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec et s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités**

Lieu où a été obtenue l'autorisation légale d'exercer la profession	NOMBRE			
	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont fait l'objet d'une décision à la fin de la période
<b>Canada (règlement pris en vertu de 94 q)</b>				
<b>au Québec</b>	-	-	-	-
<b>en Ontario</b>	4 (O)	3 (O)	-	1 (O)
<b>dans les provinces de l'Atlantique</b>	1 (A)	1 (A)	-	-
<b>dans les provinces de l'Ouest et les Territoires</b>	-	-	-	-
<b>Total hors du Québec, mais au Canada</b>	1 (A) 4 (O)	1 (A) 3 (O)	-	- 1 (O)
<b>UE</b>				
<b>en France (règlement pris en vertu de 93 c2)</b>	-	-	-	-
<b>dans le reste de l'Union européenne</b>	-	-	-	-
<b>Ailleurs</b>				
<b>aux États-Unis</b>	-	-	-	-
<b>dans le reste de l'Amérique; en Asie; en Afrique ou en Océanie</b>	-	-	-	-
<b>Total hors du Canada</b>	-	-	-	-

**Autres conditions et modalités de délivrance des permis**

L'ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe i de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

## ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES CERTIFICATS DE SPÉCIALISTE (ARTICLE 10)

L'ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

# COMITÉ DE RÉVISION DES ÉQUIVALENCES

## MEMBRES

**Tony Leroux**, audiologiste et président

**Marie-Laure Burté**, orthophoniste

**Marie Julien**, orthophoniste

**Stéphane Lefebvre**, audiologiste

**Geneviève Lemieux**, orthophoniste

## Secrétaire

**Sonia Zouaoui**, depuis novembre 2012

**A aussi occupé cette fonction :**

**Cécile Chevillon**, jusqu'en novembre 2012

---

## MANDAT

Tel que prévu au *Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec*, ce comité révisé, à la demande des candidats, les décisions du Conseil d'administration de ne pas reconnaître ou de ne reconnaître qu'en partie l'équivalence de diplôme ou de la formation.

---

## RÉUNION ET RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

- Une (1) rencontre a été tenue pour l'étude d'un dossier de demande de révision. Lors de cette séance, le candidat a été entendu en audition.
- Une (1) décision relative à la demande de révision a été produite. Dans ce cas, la décision a été de maintenir la décision du Conseil d'administration.

# RAPPORT DU COMITÉ DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE 2012 - 2013

## MEMBRES

**Sylvie A. Bilodeau**, audiologiste, présidente

**France Désilets**, audiologiste

**Élisabeth Joly**, orthophoniste

**Élaine Pelland-Blais**, orthophoniste

**Pierre Poirier**, audiologiste, jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2012

**Suzanne Lalonde**, orthophoniste, du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> septembre 2012

**Monica Ross**, audiologiste, depuis le 15 février 2013

## Membre substitut

**Mathilde de Préaumont**, orthophoniste

## Secrétaire

**Josée Larocque**, orthophoniste, directrice des services professionnels

**Francine Bédard**, orthophoniste (secrétaire substitut du comité)

## Inspecteurs

**Sylvie A. Bilodeau**, audiologiste

**Suzanne Lalonde**, orthophoniste

**Sonia Chabot**, orthophoniste

**Mathilde de Préaumont**, orthophoniste

**Élaine Pelland-Blais**, orthophoniste

**Pierre Poirier**, audiologiste, jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2012

**Linda Gagnon**, audiologiste, depuis le 12 février 2013

**Yolaine Hernandez**, audiologiste, inspecteur ad hoc

**Richard Larocque**, audiologiste, enquêteur

**Yvon Blais**, orthophoniste, enquêteur

## MANDAT

Le comité d'inspection professionnelle (ci-après CIP) est constitué en vertu de l'article 109 du *Code des professions*. Il voit à la réalisation du mandat de l'Ordre de surveiller l'exercice de la profession des membres et de procéder aux inspections portant sur la compétence professionnelle des membres. Le *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec* encadre les activités du CIP.

### Plan stratégique de l'inspection 2011-2014 :

Le comité d'inspection professionnelle s'est doté d'un plan stratégique dans lequel il précise sa **mission**, les **valeurs** qui orientent l'action de l'équipe, les **stratégies** décrivant les grands moyens qui permettront l'atteinte des résultats et enfin les ambitions qui sont déclinées dans un plan d'action triennal.

Dans le cadre de son plan stratégique, le CIP souhaite réviser l'ensemble de ses outils et façons de faire afin d'améliorer l'efficacité du travail des inspecteurs et membres du CIP. Dans une optique de protection du public, cette restructuration, rendue nécessaire par l'accroissement constant du nombre de membres, vise à : a) inspecter annuellement 20 % des membres soit une inspection de tous les membres aux cinq (5) ans et b) assurer une surveillance adéquate dans le cadre du développement significatif de la pratique privée.

En cette deuxième année du plan d'action, et conformément au plan stratégique, le CIP a réussi à mener des travaux de révision de ses outils tout en augmentant le nombre d'inspections réalisées. Les membres du CIP ainsi que les inspecteurs ont collaboré au développement du processus d'inspection par téléphone et à la rédaction de deux dépliants à l'intention des membres, expliquant le processus d'inspection générale et l'enquête particulière sur la compétence. Une section dédiée à l'inspection a également été développée sur la plateforme MAIA, permettant aux membres de trouver toutes les informations nécessaires à la préparation de leur activité d'inspection. Des travaux ont été amorcés en fin d'année pour développer un module d'inspection en ligne sur MAIA qui permettra la gestion de l'ensemble des activités d'inspection, de l'auto-inspection à l'inspection régulière, et à l'enquête particulière sur la compétence s'il y a lieu.

Le CIP a également adopté un mode préventif en offrant un conseil mensuel aux membres via l'infolettre de l'OOAQ.

## PROGRAMME DE SURVEILLANCE TEL QU'APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ORDRE POUR L'EXERCICE 2012-2013

### Critères retenus

- Répondre aux demandes ou signalements des instances de l'Ordre : Bureau du Syndic, secrétaire générale (réinscription, suivie après l'imposition d'un cours ou d'un stage, etc.), Conseil d'administration.
- Réaliser soixante-quinze (75) nouvelles activités d'inspection, dont 85 % en orthophonie et 15 % en audiologie en ciblant :
  - les membres pratiquants au privé depuis plus de deux (2) ans, n'ayant jamais été inspectés et dont la clinique n'a également pas reçu la visite d'un inspecteur dans les deux (2) dernières années;
  - les membres pratiquant depuis plus de sept (7) ans dans tous les secteurs et n'ayant jamais été inspectés;
  - les membres n'ayant pas été inspectés depuis au moins vingt (20) ans;

- les membres ayant obtenu, depuis au moins deux (2) ans, un permis en vertu du *Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession d'orthophoniste ou d'audiologiste hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des orthophonistes et des audiologistes du Québec*;
- les audiologistes dont la pratique implique la sélection et/ou l'ajustement de prothèses et n'ayant jamais suivi la formation de *Mise à niveau et perfectionnement en amplification* (M. a. p)
- quelques membres sélectionnés de façon aléatoire.

## Réalisations

Au cours de l'exercice 2012-2013, le CIP a tenu huit (8) réunions, dont quatre (4) réunions régulières consacrées à l'analyse de dossiers, deux (2) réunions extraordinaires consacrées à l'analyse des rapports d'enquête et deux (2) réunions téléphoniques liées au développement d'outils nécessaires à l'inspection suivant le plan stratégique de l'inspection. Deux (2) membres du CIP ont participé à une formation offerte par le Conseil interprofessionnel du Québec traitant des aspects juridiques de l'inspection et des techniques d'entrevue.

L'application du programme d'inspection professionnelle a permis, en 2012-2013, d'atteindre l'objectif de réaliser l'inspection de soixante-quinze (75) membres, dont cinquante (50) orthophonistes et vingt-cinq (25) audiologistes. Ces inspections ont été réalisées par un entretien téléphonique ou une visite faite aux membres ayant rempli un questionnaire au préalable ou par une analyse de dossiers en réponse à la demande du CIP de fournir des dossiers supplémentaires. Tous ont reçu un rapport suivant l'activité d'inspection.

Inspiré de pratiques en vigueur dans d'autres ordres, le projet pilote, visant à procéder par l'analyse de dossiers et une entrevue téléphonique plutôt que par visite, s'est avéré un moyen efficace et généralement approprié pour obtenir les informations nécessaires à une inspection générale. Les inspecteurs se sont dits satisfaits de ce procédé leur permettant d'obtenir sensiblement les mêmes informations que celles obtenues lors d'une visite. En limitant les déplacements et les coûts associés, il devient possible de réaliser un plus grand nombre d'inspections tout en respectant le budget alloué. Au terme de cette première année adoptant les inspections par téléphone, un sondage auprès des membres inspectés sera réalisé pour vérifier leur satisfaction quant à cette nouvelle façon de procéder pour ensuite adapter l'approche au besoin.

Le CIP a procédé à trois (3) inspections particulières sur la compétence. Une (1) a été complétée dans le présent exercice et n'a pas donné lieu à une recommandation au CA de prendre l'une ou l'autre des mesures prévues à l'article 113 du Code. Deux (2) enquêtes sont toujours en cours. La syndique a transmis de l'information au CIP concernant cinq (5) membres. Le CIP a répondu aux demandes de la syndique.

## RÉPARTITION DES VISITES D'INSPECTION PAR PROFESSION SELON LES MILIEUX DE PRATIQUE

MILIEU DE TRAVAIL	ORTHOPHONISTES	AUDIOLOGISTES	TOTAL
<b>Santé</b>	25	17	<b>42</b>
<b>CH</b>	9	15	<b>24</b>
<b>CHSLD</b>	-	-	-
<b>CLSC</b>	7	-	<b>7</b>
<b>CR</b>	9	2	<b>11</b>
<b>SCOLAIRE</b>	6	1	<b>7</b>
<b>PRIVÉ</b>	19	7	<b>26</b>
<b>TOTAL</b>	<b>50</b>	<b>25</b>	<b>75</b>

## RÉPARTITION DES VISITES D'INSPECTIONS PAR PROFESSION SELON LES RÉGIONS DU QUÉBEC

RÉGIONS	ORTHOPHONISTES	AUDILOGISTES	TOTAL
1/Abitibi-Témiscaminque	-	1	1
2/Bas-Saint-Laurent	-	1	1
3/Québec	9	-	9
4/Centre-du-Québec	-	1	1
5/Chaudière-Appalaches	2	1	3
6/Côte-Nord	-	-	-
7/Estrie	3	-	3
8/Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	-	-	-
9/Lanaudière	3	-	3
10/Laurentides	1	-	1
11/Laval	2	4	6
12/Mauricie	-	1	1
13/Montréal	20	12	32
14/Montérégie	2	1	3
15/Nord-du-Québec	1	-	1
16/Outaouais	2	3	5
17/Saguenay – Lac-Saint-Jean	5	-	5
<b>TOTAL</b>	<b>50</b>	<b>25</b>	<b>75</b>



# SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS DU CIP

En très grande majorité, les orthophonistes et audiologistes inspectés ont fait preuve d'une pratique professionnelle conforme aux normes reconnues par l'Ordre. Dans certains cas, des suivis, des visites de relance et des demandes de mentorat ont été nécessaires pour favoriser l'amélioration de la pratique. Les recommandations que le CIP a émises s'articulaient principalement comme suit :

## **En lien avec le *Code des professions*<sup>1</sup>**

- Rédiger un plan d'intervention orthophonique pour chaque client (Activité réservée article 37,1 du *Code des professions*).
- Rédiger un plan de traitement orthophonique pour chaque client qui est suivi en thérapie (Activité réservée article 37,1 du *Code des professions*).

## **En lien avec le *Règlement sur la tenue des dossiers et des bureaux***

- Consigner au dossier de l'usager une inscription, une description et la date de tous les services professionnels rendus, directs et indirects (art.3, 4<sup>o</sup>).
- Dans la synthèse des données, indiquer que les résultats de tests qui n'ont pas été normalisés auprès d'une population francophone québécoise doivent être interprétés avec prudence et selon le jugement clinique de l'orthophoniste.
- Insérer au dossier une note signée et datée par le client (autorisation à la transmission d'informations) lorsque celui-ci demande qu'une copie de son dossier ou des renseignements contenus dans ce dossier soient transmis à un tiers (art. 5).
- S'assurer que, dans chacun des dossiers, l'identification du client soit complète et qu'elle inclut notamment le sexe du client (art. 3, 2<sup>o</sup>).
- S'assurer d'inclure dans les rapports d'évaluation, l'interprétation de tous les résultats de tests et de toutes les observations informelles en précisant le degré de sévérité de l'atteinte rapportée (art. 3, 6<sup>o</sup>).
- Rédiger une note de fermeture comportant les motifs de cessation et, s'il y a lieu, un avis de transfert du dossier (art. 3, 10<sup>o</sup>).
- Dans la synthèse des données (rapport d'évaluation), préciser toutes les modalités et tous les tests utilisés (art. 3, 6<sup>o</sup>).
- Signer ou parapher tout document versé au dossier (art. 7).

Recommandations fréquentes spécifiques aux membres exerçant en pratique privée

- Prévoir un cessionnaire des dossiers (art. 21).
- Afficher le permis à la vue du public (art. 16).

Il faut noter que quelques membres ciblés en fonction du programme annuel ont été temporairement exemptés étant donné leur situation particulière. Sur quatre-vingt-dix-sept (97) questionnaires envoyés, vingt-deux (22) membres ont signifié à la secrétaire du CIP une demande d'exemption. Ces membres doivent aviser le CIP si la situation motivant l'exemption évolue puisqu'ils demeurent inscrits au processus. Parmi les motifs d'exemption ou de report, notons quinze (15) congés parentaux, deux (2) membres pratiquant hors Québec et cinq (5) changements d'emploi.

---

<sup>1</sup>L'OOAQ a porté à l'attention de l'Office des professions la confusion entraînée par le libellé des activités réservées à l'article 37.1,2e alinéa a) et d), et particulièrement la question du plan d'intervention et du plan de traitement, qui prête à différentes interprétations par les membres, les employeurs et les partenaires du système professionnel, particulièrement depuis l'entrée en vigueur du PL21.

# COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

## MEMBRES

**Marthyne Brazeau**, audiologiste, présidente

**Sylvie Bilodeau**, audiologiste, depuis novembre 2012

**Suzanne Bouchard**, administratrice nommée, jusqu'en février 2013

**Nicole Lessard**, orthophoniste, depuis novembre 2012

**Ont aussi occupé cette fonction :**

**Benoit Tétreault**, orthophoniste, jusqu'en novembre 2012

**Doris St-Pierre Lafond**, orthophoniste, jusqu'en novembre 2012

## Secrétaire

**Sonia Zouaoui**, depuis novembre 2012

**A aussi occupé cette fonction :**

**Cécile Chevillon**, jusqu'en novembre 2012

---

## MANDAT

Conformément à l'article 123.3 du *Code des professions*, le comité de révision des plaintes a pour fonction de donner à toute personne qui le lui requiert et qui a déjà demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter plainte contre le professionnel.

---

## RÉUNION ET RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

- Une (1) rencontre a eu lieu en septembre afin de former les nouveaux membres du comité au processus de révision et pour transmettre les valeurs inhérentes aux révisions soit : la transparence, l'équité procédurale, l'indépendance et l'impartialité.
- Deux (2) rencontres ont été tenues pour l'étude d'un (1) dossier de demande de révision.
- Une (1) décision relative à la demande de révision a été produite. Dans ce cas, la décision a été de conclure qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline

# CONSEIL DE DISCIPLINE

## MEMBRES

**Me Jacques Parent**, président du comité

**Colette Castonguay**, orthophoniste

**Ginette Diamond**, orthophoniste

**Lucie Morin**, orthophoniste

**Sophie Waridel**, audiologiste, depuis octobre 2012

**A aussi occupé cette fonction :**

**Johanne St-Cyr**, orthophoniste, jusqu'en octobre 2012

## Secrétaire

**Lucie Deslières**

---

## MANDAT

Conformément à l'article 116 du *Code des professions*, le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou des règlements adoptés conformément à ce dernier.

---

## RÉUNION ET RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le conseil de discipline a reçu une plainte à la fin du présent exercice et a entrepris les démarches pour assurer un suivi dans ce dossier. Le conseil n'a tenu aucune séance.

# COMITÉ DE LA FORMATION

## MEMBRES

**Marie-Pierre Caouette**, présidente de l'Ordre et du comité

**Céline Giroux**, secrétaire générale, représentante de l'OOAQ

**Audette Sylvestre**, Université Laval, représentant la CRÉPUQ

**Elin Thordardottir**, Université McGill, représentant la CRÉPUQ

**Lucie Vézina**, représentante du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie

## Invités

**Tony Leroux**, Université de Montréal

**Bernard Michallet**, Université du Québec à Trois-Rivières

## Secrétaire

**Josée Larocque**, directrice des services professionnels à l'OOAQ

**Céline Giroux**, secrétaire générale à l'OOAQ (substitut)

---

## MANDAT

Le comité de formation est un comité consultatif qui doit : « Examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, les questions relatives à la qualité de la formation des orthophonistes et audiologistes. La qualité de la formation s'entend de l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession d'orthophoniste et d'audiologiste. » Le fonctionnement du comité est encadré par le *Règlement sur le comité de la formation des orthophonistes et audiologistes du Québec*.

---

## RÉUNIONS

Le Comité a tenu trois (3) réunions au cours du présent exercice, soit le 26 novembre 2012, le 6 février 2013 et le 25 mars 2013 et a notamment discuté des dossiers suivants :

- Les problèmes d'accès aux stages pour les étudiants et les candidats étrangers en démarche d'admission à l'OOAQ;
- La collaboration universités/ordre sur différents dossiers, notamment la formation continue, les lignes directrices et les prises de position;
- Le Sommet sur l'enseignement supérieur;
- L'entrée en vigueur et la mise en œuvre de la Loi modifiant le *Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines* (PL 21);
- L'accès aux cours universitaires pour la formation d'appoint des candidats étrangers;

- Les dossiers systémiques, notamment le projet de loi omnibus modifiant le *Code des professions* et les relations avec les partenaires du système professionnel (Office des professions, Conseil interprofessionnel du Québec et autres ordres);
- Les projets pancanadiens en collaboration avec l'Alliance canadienne des organismes de réglementation en orthophonie et en audiologie (ACOROA), notamment :
  - les indicateurs de performance qui sont développés dans le but de créer un portfolio en ligne, suivant le profil pancanadien des compétences en orthophonie et en audiologie, en lien avec l'admission des candidats étrangers;
  - les exigences linguistiques nécessaires (français et anglais) pour la pratique de l'orthophonie et de l'audiologie au Canada;
  - l'évaluation des différents outils utilisés pour mesurer les capacités linguistiques;
- La formation initiale en audiologie et l'accès au syllabus de cours pour certains membres des comités d'admission et de révision des équivalences;
- La planification stratégique de la main-d'œuvre en orthophonie et en audiologie, avec la collaboration de la direction de la planification de la main-d'œuvre et du soutien au changement du MSSS, de la direction générale des ressources professionnelles au MELs et de la Fédération des commissions scolaires du Québec.





# SES MEMBRES

## Nombre de membres inscrits selon la catégorie de permis au 31 mars 2013

Nombre d'audiologistes (A)	391
Nombre d'orthophonistes (O)	2113
Nombre d'orthophonistes-audiologistes (OA)	14
	<b>2518</b>

## Membres inscrits au tableau

au 31 mars 2012	2364
au 31 mars 2013	2518

## Délivrance de permis selon la catégorie de permis au 31 mars 2013

	O	O/A	A	Total
Délivrance de permis (sans restriction)	141	-	32	173
Délivrance de permis restrictifs temporaires	20	-	2	22
Membres réinscrits	13	-	1	14
Autorisations spéciales (art. 39)	-	-	-	-
Radiations et retraits au tableau	46	-	9	-55

## Motifs de retrait :

	O	O/A	A	Total
Retraite	9	-	1	10
Démission	22	-	6	28
Décès	1	-	-	1
Départ - extérieur	7	-	-	7
Réorientation de carrière	1	-	-	1
<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>-</b>	<b>7</b>	<b>47</b>

## Motifs de radiation :

	O	O/A	A	Total
Échec de stage	1	-	-	1
Non-paiement	5	-	2	7
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	<b>8</b>

## Pour l'exercice 2012-2013, les montants de cotisation payables au 1<sup>er</sup> avril 2012

Membre régulier ou temporaire	638,64 \$
Membre externe	319,32 \$
Membre associé ou associé (P)	478,98 \$
Membre étudiant	319,32 \$
Membre retraité	159,66 \$
Membre invalide	159,66 \$
Membre émérite	aucun

# RÉPARTITION RÉGIONALE AU 31 MARS 2013 PAR CLASSE DE MEMBRES AUDIOLOGISTES

RÉGION	MEMBRES ACTIFS		AUTRES*		TOTAL PAR SEXE		TOTAL	%		
	Régulier	Temporaire	H	F	H	F	H	F		
01	-	5	-	-	-	1	-	6	6	1,53
02	3	6	-	-	-	1	3	7	10	2,56
03	14	43	-	-	1	3	15	46	61	15,60
04	-	8	-	-	-	2	-	10	10	2,56
05	1	9	-	-	1	2	2	11	13	3,32
06	16	100	1	1	1	14	18	115	133	34,02
07	2	11	-	-	-	1	2	12	14	3,58
08	1	5	-	-	-	-	1	5	6	1,53
09	-	5	-	-	-	-	-	5	5	1,28
10	1	3	-	-	-	1	1	4	5	1,28
11	-	4	-	-	-	1	-	5	5	1,28
12	2	11	-	-	-	-	2	11	13	3,32
13	2	8	-	-	-	-	2	8	10	2,56
14	-	12	-	-	-	1	-	13	13	3,32
15	1	12	-	-	-	2	1	14	15	3,84
16	4	39	-	-	1	9	5	48	53	13,55
17	1	4	-	-	-	-	1	4	5	1,28
<b>Total Québec</b>	<b>48</b>	<b>285</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>38</b>	<b>53</b>	<b>324</b>	<b>377</b>	<b>-</b>
Hors du Québec	-	-	-	-	-	14	-	14	14	3,58
<b>Total général</b>	<b>48</b>	<b>285</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>52</b>	<b>53</b>	<b>338</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL PAR CLASSE</b>	<b>333</b>		<b>2</b>		<b>56</b>		<b>391</b>		<b>100</b>	

\*Membres dont le statut ne permet pas la pratique des activités réservées sur le territoire québécois: (Associé, Associé (P), Étudiant, Externe, Retraité ou Invalide.)

## Légende

Région 01 Bas-Saint-Laurent	Région 10 Nord-du-Québec
Région 02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	Région 11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Région 03 Capitale-Nationale	Région 12 Chaudière-Appalaches
Région 04 Mauricie	Région 13 Laval
Région 05 Estrie	Région 14 Lanaudière
Région 06 Montréal	Région 15 Laurentides
Région 07 Outaouais	Région 16 Montérégie
Région 08 Abitibi-Témiscamingue	Région 17 Centre-du-Québec
Région 09 Côte-Nord	

H (Hommes)  
F (Femmes)



# RÉPARTITION RÉGIONALE AU 31 MARS 2013 PAR CLASSE DE MEMBRES ORTHOPHONISTES

MEMBRES ACTIFS			AUTRES*		TOTAL PAR SEXE		TOTAL	%		
RÉGION	Régulier		Temporaire		H	F	H	F		
	H	F	H	F						
01	-	41	-	1	-	6	-	48	48	2,26
02	-	36	-	-	-	9	-	45	45	2,12
03	7	203	-	-	1	31	8	234	242	11,38
04	2	56	-	1	3	5	5	62	67	3,15
05	4	67	-	3	-	10	4	80	84	3,95
06	19	568	1	25	3	77	23	670	693	32,58
07	4	78	-	2	-	7	4	87	91	4,28
08	2	25	-	3	1	1	3	29	32	1,50
09	2	11	-	-	-	-	2	11	13	0,61
10	-	2	-	-	-	1	-	3	3	0,14
11	-	20	1	2	-	-	1	22	23	1,08
12	-	87	-	-	-	10	-	97	97	4,56
13	2	69	-	1	1	5	3	75	78	3,67
14	1	93	-	1	-	15	1	109	110	5,17
15	4	107	-	1	-	9	4	117	121	5,69
16	6	266	-	2	1	27	7	295	302	14,20
17	-	37	-	1	-	2	-	40	40	1,88
<b>Total Québec</b>	<b>53</b>	<b>1766</b>	<b>2</b>	<b>43</b>	<b>10</b>	<b>215</b>	<b>65</b>	<b>2024</b>	<b>2089</b>	<b>-</b>
Hors du Québec	-	-	-	-	4	34	4	34	38	1,79
<b>Total général</b>	<b>53</b>	<b>1766</b>	<b>2</b>	<b>43</b>	<b>14</b>	<b>249</b>	<b>69</b>	<b>2058</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL PAR CLASSE</b>	<b>1819</b>		<b>45</b>		<b>263</b>		<b>2127</b>		<b>100</b>	

\*Membres dont le statut ne permet pas la pratique des activités réservées sur le territoire québécois: (Associé, Associé (P), Étudiant, Externe, Retraité ou Invalide.)

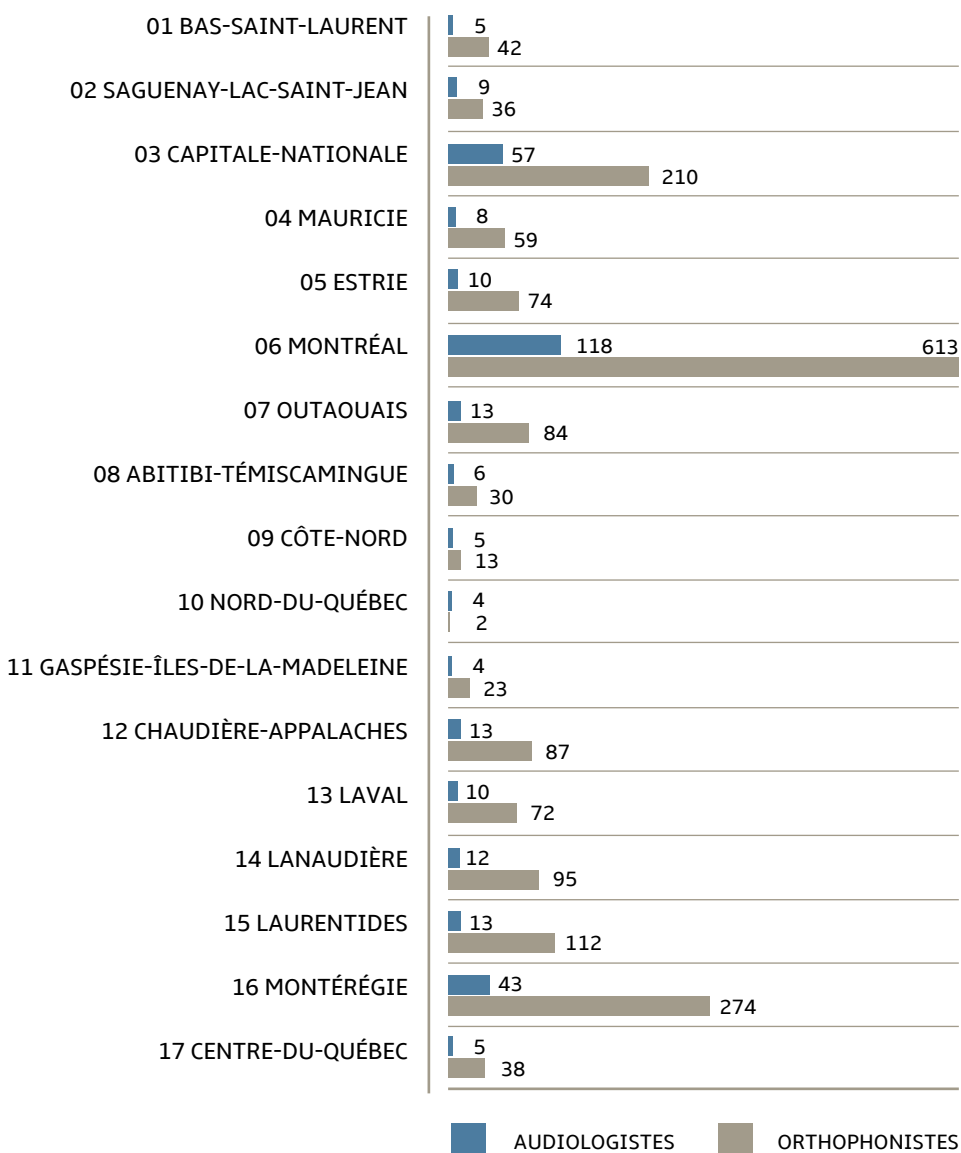
## Légende

Région 01 Bas-Saint-Laurent  
Région 02 Saguenay-Lac-Saint-Jean  
Région 03 Capitale-Nationale  
Région 04 Mauricie  
Région 05 Estrie  
Région 06 Montréal  
Région 07 Outaouais  
Région 08 Abitibi-Témiscamingue  
Région 09 Côte-Nord

Région 10 Nord-du-Québec  
Région 11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine  
Région 12 Chaudière-Appalaches  
Région 13 Laval  
Région 14 Lanaudière  
Région 15 Laurentides  
Région 16 Montérégie  
Région 17 Centre-du-Québec

H (Hommes)  
F (Femmes)

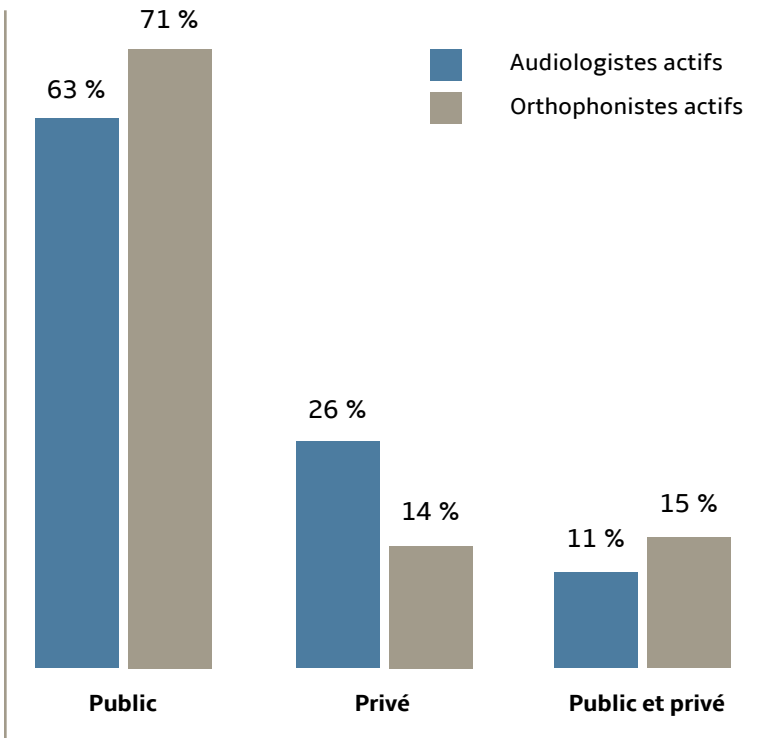
## RÉPARTITION RÉGIONALE DES AUDIOLOGISTES ET DES ORTHOPHONISTES ACTIFS AU 31 MARS 2013



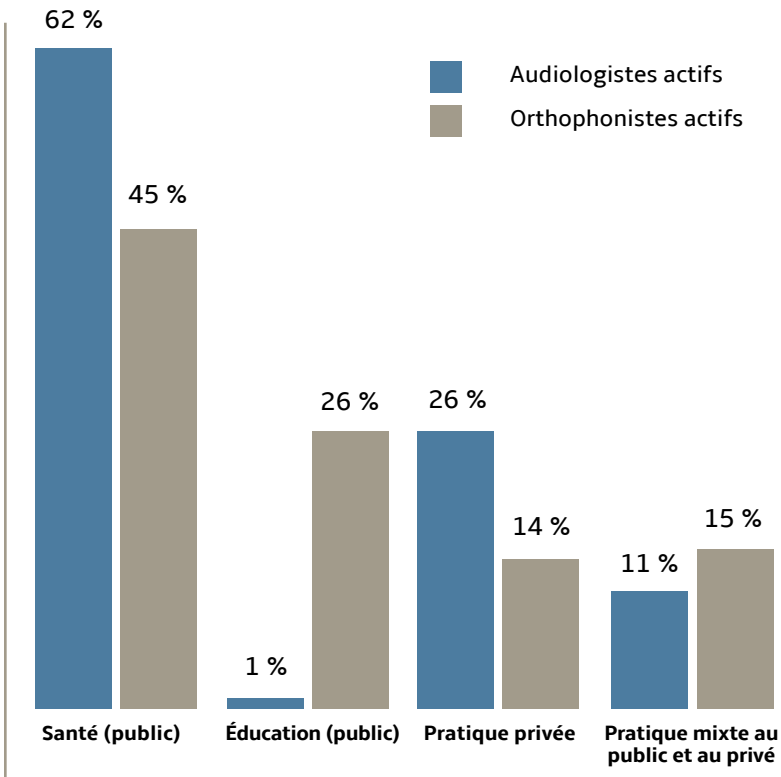
## RÉPARTITION DES MEMBRES ACTIFS SELON LE SEXE

	F	M	% F	% M
AUDIOLOGISTES	286	49	85	15
ORTHOPHONISTES	1809	55	97	3

## RÉPARTITION DES MEMBRES ACTIFS SELON LE TYPE DE PRATIQUE

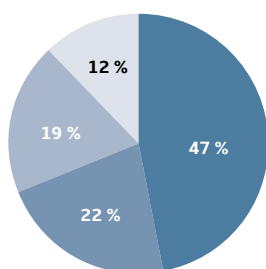


## RÉPARTITION DES MEMBRES ACTIFS SELON LE MILIEU DE PRATIQUE



## RÉPARTITION DES AUDIOLOGISTES ACTIFS PAR GROUPE D'ÂGE

GROUPE D'ÂGE MEMBRES ACTIFS	FEMMES	HOMMES	TOTAL	%
15-24	11	5	16	<b>4,8</b>
25-34	128	13	141	<b>42,0</b>
35-44	66	8	74	<b>22,1</b>
45-54	48	15	63	<b>18,8</b>
55-64	26	7	33	<b>9,9</b>
65-74	7	1	8	<b>2,4</b>
75 et plus	-	-	-	-
<b>GRAND TOTAL</b>			<b>335</b>	<b>100</b>



- de 35 ans : **47 %**

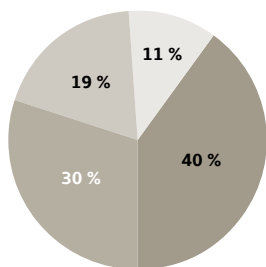
35-44 ans : **22 %**

45-54 ans : **19 %**

55 ans et + : **12 %**

## RÉPARTITION DES ORTHOPHONISTES ACTIFS PAR GROUPE D'ÂGE

GROUPE D'ÂGE MEMBRES ACTIFS	FEMMES	HOMMES	TOTAL	%
15-24	32	-	32	<b>1,7</b>
25-34	694	18	712	<b>38,2</b>
35-44	532	18	550	<b>29,5</b>
45-54	345	13	358	<b>19,2</b>
55-64	174	5	179	<b>9,6</b>
65-74	30	1	31	<b>1,7</b>
75 et plus	2	-	2	<b>0,1</b>
<b>GRAND TOTAL</b>			<b>1864</b>	<b>100</b>



- de 35 ans : **40 %**

35-44 ans : **30 %**

45-54 ans : **19 %**

55 ans et + : **11 %**

# ACTIVITÉS RELATIVES À LA GARANTIE CONTRE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie

MOYEN DE GARANTIE	MONTANT PRÉVU POUR LA GARANTIE		
	Exemples	NOMBRE DE MEMBRES	PAR SINISTRE
<b>Contrat d'assurance</b>	1765	1 000 000 \$	2 000 000 \$
<b>Exemption en vertu de l'article 2</b>	753	-	-

Répartition des classes de membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie

MOYEN DE GARANTIE	MONTANT PRÉVU POUR LA GARANTIE			
	EXEMPLES	CLASSE DES MEMBRES	NOMBRE DES MEMBRES	PAR SINISTRE
<b>Contrat d'assurance</b>	Régulier	1603	1 000 000 \$	2 000 000 \$
<b>Exemption</b>	Régulier	571	-	-
<b>Contrat d'assurance</b>	Temporaire	45	1 000 000 \$	2 000 000 \$
<b>Exemption</b>	Temporaire	6	-	-
<b>Contrat d'assurance</b>	Externe	20	1 000 000 \$	2 000 000 \$
<b>Exemption</b>	Externe	5	-	-
<b>Contrat d'assurance</b>	Émérite	1	1 000 000 \$	2 000 000 \$
<b>Exemption</b>	Émérite	3	-	-
<b>Contrat d'assurance</b>	Retraité	2	1 000 000 \$	2 000 000 \$
<b>Exemption</b>	Retraité	34	-	-
<b>Contrat d'assurance</b>	Invalide	6	1 000 000 \$	2 000 000 \$
<b>Exemption</b>	Invalide	9	-	-
<b>Exemption</b>	Étudiant	5	-	-
<b>Exemption</b>	Associé	51	-	-
<b>Contrat d'assurance</b>	Associé (P)	88	1 000 000 \$	2 000 000 \$
<b>Exemption</b>	Associé (P)	69	-	-



# LES ÉTATS FINANCIERS

Résultats au 31 mars 2013

# RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

**Deloitte s.e.n.c.r.l.**  
Les Tours Triomphe  
2540, boul. Daniel-Johnson  
Bureau 210  
Laval QC H7T 2S3 Canada

Tél. : 450 978-3500  
Télec. : 514 382-4984  
www.deloitte.ca

AUX ADMINISTRATEURS DE  
ORDRE DES ORTHOPHONISTES ET  
AUDIOLOGISTES DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec, qui comprennent les états de la situation financière au 31 mars 2013, au 31 mars 2012 et au 1<sup>er</sup> avril 2011 et les états des revenus et dépenses, du surplus et des flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

## Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

## Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec au 31 mars 2013, au 31 mars 2012 et au 1<sup>er</sup> avril 2011, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif



Le 31 mai 2013

---

1 CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique no A105393

# ORDRE DES ORTHOPHONISTES ET AUDILOGISTES DU QUÉBEC

## États des revenus et dépenses

Exercices terminés le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012

	2013 \$	2012 \$
<b>Revenus</b>		
Cotisations des membres	1 503 726	1 352 154
Cotisations d'assurance des membres	59 196	55 895
Délivrance de permis et réinscription	43 361	44 209
Amendes	-	5 170
Registre de stagiaires	30 538	29 807
Frais d'études de dossiers	43 068	41 018
Services d'offre d'emploi	44 400	44 200
Ristournes - assurances	28 353	34 922
Revenus de placements	14 523	10 601
Formation continue (inclus une subvention de 28 000 \$; 28 000 \$ en 2012)	177 580	169 175
Publicité	4 869	2 964
Guides et DVD - Dysphasie	1 643	4 162
Service de référence	21 151	17 778
	<b>1 972 408</b>	<b>1 812 055</b>
<b>Dépenses</b>		
Salaires et charges sociales (Recouvrement) contribution rétroactive au Fonds des services de santé (note 9)	949 023 (70 000)	946 799 47 742
Honoraires et frais de déplacement	54 780	62 548
Charges locatives	76 567	74 724
Frais de courrier	10 491	20 965
Impression et photocopies	11 212	16 971
Frais de vérification	12 381	9 115
Assurance	52 494	55 155
Contentieux et services juridiques	49 546	79 322
Frais d'assemblées et divers	10 138	12 653
Télécommunications	10 717	14 046
Dépenses des comités - annexe	134 590	105 210
Formation continue	120 625	120 435
Cotisations	25 444	32 099
Frais de réunions de bureau	33 589	55 793
Fournitures de bureau	4 965	4 892
Dépenses informatiques	92 109	64 464
Congrès, formation et perfectionnement	7 189	10 654
Communications et marketing	14 246	12 609
Frais bancaires et de cartes de crédit	38 252	20 803
Amortissement d'immobilisations	18 965	33 208
Perte de valeur des immobilisations	32 159	-
	<b>1 689 482</b>	<b>1 800 207</b>
<b>Excédent des revenus sur les dépenses</b>	<b>282 926</b>	<b>11 848</b>



# ORDRE DES ORTHOPHONISTES ET AUDIOLOGISTES DU QUÉBEC

## États du surplus

Exercices terminés le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012

	2013			2012
	Investi en immobilisation	Non affecté	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
<b>Surplus au début</b>	<b>61 282</b>	<b>139 240</b>	<b>200 522</b>	188 674
Acquisition d'immobilisations	<b>10 145</b>	<b>(10 145)</b>	-	-
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	<b>(51 124)<sup>(*)</sup></b>	<b>334 050</b>	<b>282 926</b>	11 848
<b>Surplus à la fin</b>	<b>20 303</b>	<b>463 145</b>	<b>483 448</b>	200 522

(\*) Représente l'amortissement d'immobilisations et la perte de valeur des immobilisations.

# ORDRE DES ORTHOPHONISTES ET AUDIOLOGISTES DU QUÉBEC

## États de la situation financière

au 31 mars 2013, au 31 mars 2012 et au 1<sup>er</sup> avril 2011

	31 mars 2013	31 mars 2012	1 <sup>er</sup> avril 2011
	\$	\$	\$
<b>Actif</b>			
À court terme			
Encaisse	1 396 226	1 147 282	-
Débiteurs (note 4)	107 290	38 407	69 212
Frais payés d'avance	26 105	22 451	3 260
Placements encaissable à moins de un an (note 5)	500 000	298 000	48 000
Fond de prévention des primes d'assurances	16 632	-	-
	<b>2 046 253</b>	1 506 140	120 472
Fonds de stabilisation des primes d'assurances			
	50 000	45 929	36 000
Placements (note 5)	-	-	50 000
Immobilisations (note 6)	20 303	61 282	91 825
	<b>2 116 556</b>	1 613 351	298 297
<b>Passif</b>			
À court terme			
Découvert bancaire (note 7)	-	-	19 213
Créditeurs et charges à payer (note 8)	361 620	374 891	83 850
Revenus perçus d'avance	1 271 488	1 037 938	6 560
	<b>1 633 108</b>	1 412 829	109 623
<b>Surplus</b>			
Investi en immobilisations	20 303	61 282	91 825
Non affecté	463 145	139 240	96 849
	<b>483 448</b>	200 522	188 674
	<b>2 116 556</b>	1 613 351	298 297

Approuvé par

 , Présidente

 , Trésorière

# ORDRE DES ORTHOPHONISTES ET AUDILOGISTES DU QUÉBEC

## États des flux de trésorerie

Exercices terminés le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012

	2013	2012
	\$	\$
<b>Activités d'exploitation</b>		
Excédent des revenus sur les dépenses	282 926	11 848
Élément sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement d'immobilisations	18 965	33 208
Perte de valeur des immobilisations	32 159	-
	<b>334 050</b>	45 056
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de l'exploitation	147 742	1 334 033
	<b>481 792</b>	1 379 089
<b>Activités d'investissement</b>		
Augmentation du fonds de stabilisation des primes d'assurances	(4 071)	(9 929)
Augmentation du fonds de prévention des primes d'assurances	(16 632)	-
Acquisition de placements	(202 000)	(200 000)
Acquisition d'immobilisations	(10 145)	(2 665)
	<b>(232 848)</b>	(212 594)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	248 944	1 166 495
Encaisse (découvert bancaire) au début	1 147 282	(19 213)
<b>Encaisse à la fin</b>	<b>1 396 226</b>	1 147 282

# ORDRE DES ORTHOPHONISTES ET AUDIOLOGISTES DU QUÉBEC

## Notes complémentaires des états financiers 31 mars 2013 et 31 mars 2012

### 1. Description de l'Ordre

L'Ordre, constitué en vertu du *Code des Professions* du Québec, regroupe les orthophonistes et les audiologistes qui exercent leur profession à titre et à activités réservés.

### 2. Adoption d'un nouveau référentiel comptable

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2013, l'Ordre a adopté les nouvelles Normes comptables pour les organismes sans but lucratif (les « nouvelles normes ») publiées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») et énoncées dans la Partie III du *Manuel de l'ICCA*. Conformément au chapitre 1501 de la Partie III du *Manuel de l'ICCA* intitulé « Application initiale des normes pour les organismes sans but lucratif » (le « chapitre 1501 »), la date de transition aux nouvelles normes est le 1<sup>er</sup> avril 2011 et l'Ordre a établi et présenté un état de la situation financière à la date de transition à ces nouvelles normes. Cet état de la situation financière d'ouverture est le point de départ de la comptabilité de l'Ordre selon les nouvelles normes. Dans son état de la situation financière d'ouverture, en vertu des recommandations du chapitre 1501, l'Ordre :

- a) a comptabilisé tous les actifs et passifs dont la comptabilisation est prescrite par les nouvelles normes;
- b) n'a pas comptabilisé d'éléments en tant qu'actifs ou passifs si les nouvelles normes n'autorisent pas une telle comptabilisation;
- c) a reclassé les éléments qu'elle comptabilisait auparavant dans une catégorie donnée d'actifs, de passifs ou de composantes des capitaux propres, mais qui, selon les nouvelles normes, appartiennent à une autre catégorie;
- d) a appliqué les nouvelles normes pour l'évaluation de tous les actifs et passifs comptabilisés.

Conformément aux exigences du chapitre 1501, les méthodes comptables décrites à la note 3 ont été appliquées uniformément pour tous les exercices présentés dans ces états financiers. L'adoption des nouvelles normes n'a eu aucune incidence sur les états financiers.

# ORDRE DES ORTHOPHONISTES ET AUDIOLOGISTES DU QUÉBEC

## Notes complémentaires des états financiers 31 mars 2013 et 31 mars 2012

### 3. Méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

#### *Instruments financiers*

Les actifs et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur au moment où l'Ordre devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût après amortissement, à l'exception des instruments financiers suivants :

- a) Les placements non cotés sont comptabilisés au coût, déduction faite de toute dépréciation, le cas échéant;
- b) Les placements de sociétés cotées en Bourse sont comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture. La Société comptabilise ses obligations cotées à leur juste valeur. La juste valeur des placements de sociétés cotées en Bourse est établie à partir des cours vendeurs. Les fluctuations de la juste valeur, qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et pertes réalisés sur cession et les produits et charges non réalisés sont inclus dans les résultats nets.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des instruments financiers comptabilisés au coût après amortissement, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument comptabilisé au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire et comptabilisé en résultat net à titre de produit ou de charge d'intérêt.

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, l'Ordre comptabilise dans l'état des résultats une réduction de valeur, le cas échéant, lorsqu'il observe un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même le résultat net de l'exercice où la reprise a lieu.

#### *Immobilisations*

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie utile selon les méthodes d'amortissement, la période et les taux annuels suivants :

Mobilier et équipement	dégressif	20 %
Équipement informatique	dégressif	30 %
Améliorations locatives	linéaire	5 ans

# ORDRE DES ORTHOPHONISTES ET AUDILOGISTES DU QUÉBEC

## Notes complémentaires des états financiers 31 mars 2013 et 31 mars 2012

### 3. Méthodes comptables (suite)

#### *Dépréciation d'actifs à long terme*

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

#### *Constataion des produits*

L'Ordre constate ses produits lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, lorsque les services sont rendus aux clients, lorsque le prix est déterminé ou déterminable et lorsque l'encaissement est raisonnablement assuré.

Les cotisations et autres produits sont comptabilisés dans la période à laquelle ils se rapportent.

#### *Utilisation d'estimations*

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Parmi les principales composantes des états financiers exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figurent la provision pour créances douteuses à l'égard des débiteurs, les durées de vie utiles des actifs à long terme, et les passifs dans le cadre des éventualités juridiques. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

### 4. Débiteurs

	31 mars 2013	31 mars 2012	1 <sup>er</sup> avril 2011
	\$	\$	\$
Recouvrement de la contribution rétroactive au Fonds des services de santé	70 000	-	-
Autres	37 290	38 407	69 212
	107 290	38 407	69 212

# ORDRE DES ORTHOPHONISTES ET AUDILOGISTES DU QUÉBEC

## Notes complémentaires des états financiers 31 mars 2013 et 31 mars 2012

### 5. Placements

	31 mars 2013	31 mars 2012	1 <sup>er</sup> avril 2011
	\$	\$	\$
Dépôt à terme, portant intérêt à 1,22 %, encaissable en avril 2013 (1,51 % en 2012)	500 000	100 000	-
Obligations, portant intérêt entre 1,717% et 4,4 %, encaissables entre mai 2012 et septembre 2012	-	198 000	50 000
Obligations, encaissées au cours de l'exercice 2012	-	-	48 000
		298 000	98 000
Tranche encaissable à moins de un an	500 000	298 000	48 000
	-	-	50 000

### 6. Immobilisations

	31 mars 2013		
	Coûts	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	48 283	40 759	7 524
Équipement informatique	72 767	59 988	12 779
Améliorations locatives	-	-	-
	121 050	100 747	20 303

	31 mars 2012		
	Coûts	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	48 283	38 878	9 405
Équipement informatique	213 407	161 530	51 877
Améliorations locatives	54 937	54 937	-
	316 627	255 345	61 282

# ORDRE DES ORTHOPHONISTES ET AUDILOGISTES DU QUÉBEC

## Notes complémentaires des états financiers 31 mars 2013 et 31 mars 2012

### 6. Immobilisations (suite)

	Coûts	1 <sup>er</sup> avril 2011	
		Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	48 283	36 527	11 756
Équipement informatique	210 742	139 868	70 874
Améliorations locatives	54 937	45 742	9 195
	<b>313 962</b>	<b>222 137</b>	<b>91 825</b>

### 7. Marge de crédit

L'Ordre dispose d'une marge de crédit d'un montant autorisé de 30 000 \$. Celle-ci porte intérêt au taux préférentiel majoré de 3,75 %. Cette marge était inutilisée au 31 mars 2013. De plus, l'Ordre dispose d'un crédit additionnel disponible de 65 000 \$ sous forme de carte de crédit. Au 31 mars 2013, le montant utilisé était de 965 \$ et était inclus dans les créditeurs et charges à payer.

### 8. Créditeurs et charges à payer

	31 mars 2013	31 mars 2012	1 <sup>er</sup> avril 2011
	\$	\$	\$
Créditeurs	<b>194 506</b>	240 655	83 850
Sommes à remettre à l'État	<b>167 114</b>	134 236	-
	<b>361 620</b>	<b>374 891</b>	<b>83 850</b>



# ORDRE DES ORTHOPHONISTES ET AUDIOLOGISTES DU QUÉBEC

## Notes complémentaires des états financiers 31 mars 2013 et 31 mars 2012

### 9. (Recouvrement) contribution rétroactive au Fonds des services de santé

L'Ordre a reçu en mai 2013 de Revenu Québec, suite à un avis d'opposition, une lettre attestant le taux de cotisation à 2,7 % au Fonds des services de santé et informant que les pénalités seront annulées pour les années 2007, 2008, 2009 et 2010. L'an dernier, la cotisation originale provenant de Revenu Québec représentait 47 742 \$ et avait été comptabilisée dans les résultats à titre de contribution rétroactive au Fonds des services de santé. Ce montant est comptabilisé à titre de recouvrement dans les résultats de 2013 et de débiteurs dans l'état de la situation financière. De plus, pour les années 2011, 2012 et les trois mois en 2013 couverts par cet exercice, les mêmes règles que celles décrites dans la lettre reçue s'appliquent, par conséquent, l'Ordre récupérera 22 258 \$ de cotisations trop payées et ce montant a été également comptabilisé à titre de recouvrement dans les résultats de 2013 et dans les débiteurs dans l'état de la situation financière, pour un montant totalisant 70 000 \$.

### 10. Engagements

L'Ordre a signé un bail échéant en novembre 2017 pour des espaces à bureaux. De plus, l'Ordre s'est engagé en vertu de contrats de location-exploitation échéant en janvier 2014 et avril 2014 relativement à des équipements. L'engagement total pour les prochains exercices est de 443 842 \$ et les versements annuels s'établissent comme suit :

	\$
2014	129 272
2015	122 625
2016	71 500
2017	71 500
2018	48 945

### 11. Éventualité

Au cours de l'exercice précédent, une poursuite de 250 000 \$ a été intentée contre l'Ordre par un membre. L'Ordre a contesté cette réclamation. Tous les passifs financiers éventuels, s'il y a lieu, pouvant découler de cette poursuite seront pris en charge par l'assureur de l'Ordre. Il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement du litige. Aucune provision n'a donc été constituée dans les états financiers.

# ORDRE DES ORTHOPHONISTES ET AUDILOGISTES DU QUÉBEC

## Notes complémentaires des états financiers 31 mars 2013 et 31 mars 2012

### 12. Instruments financiers

En raison de ses actifs et passifs financiers, l'Ordre est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

#### *Risque de crédit*

L'Ordre consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances. L'Ordre n'a pas de concentration de crédit.

#### *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité est le risque que l'Ordre ne soit pas en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. L'Ordre surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de son exploitation pour être en mesure de respecter ses engagements. Au 31 mars 2013, les principaux passifs financiers de l'Ordre étaient les suivants : les créiteurs et charges à payer.

### 13. Chiffres correspondants

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée au cours de l'exercice.

#### Informations additionnelles

##### Exercices terminés le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012

	2013	2012
	\$	\$
Dépenses - des comités		
Inspection professionnelle - dépenses du comité et d'inspecteurs externes	37 246	39 348
Admission	6 521	10 556
Activités du syndic	86 984	52 998
Révision des plaintes	2 784	-
Révision des équivalences	1 055	2 308
	134 590	105 210



**Éditeur**

**Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec**

Photos du personnel et du Conseil d'administration:

NathB - [www.nathb.ca](http://www.nathb.ca)

Production du rapport annuel

Conception et réalisation graphique : Agence Caza • [agencecaza.ca](http://agencecaza.ca)



**Ordre des orthophonistes  
et audiologistes du Québec**

**Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec**

235, boul. René-Lévesque Est, bureau 601, Montréal (Québec) H2X 1N8  
Tél. : 514 282-9123 Sans frais : 1 888 232-9123 Téléc. : 514 282-9541

[www.ooaq.qc.ca](http://www.ooaq.qc.ca)